

Revue de presse drogues du 1er au 31 janvier 2013

Principales sources : Libération, le Monde.fr, Courrier International, Mediapart, Lettre de la MILDT, Le Quotidien du médecin, sites Asud, AFR, Drugnews/Les Inrocks, OFDT, Rue89, « Civiliser les Drogues ».

- POLITIQUE PUBLIQUE – FRANCE : Suite à la publication du n°50 d'*Asud Journal* : « 50 produits, ASUD a testé pour vous », *Valeurs actuelles* s'indigne qu'Asud soit subventionné par la DGS et saisit Manuel Valls. Asud répond, et s'adresse à son tour au ministre ; Manuel Valls a annoncé la fin de la politique du chiffre. Il promet notamment de concentrer l'évaluation sur les affaires «les plus préoccupantes» (cambriolages, vols avec violence, trafics de drogue) plutôt que sur les contrôles de sans-papiers ou de fumeurs de cannabis ; Le député (PS) Dominique Raimbourg présentait fin janvier un rapport sur «les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale» avec, entre autres mesures, la dépénalisation de l'usage de stupéfiants, de la conduite sous emprise de l'alcool, du «racolage passif», etc. ; La magistrate marseillaise Christine Bartolomei juge que « la justice a échoué dans la guerre contre la drogue malgré un arsenal pénal impressionnant » et propose d'expérimenter « la légalisation de la vente de la drogue »
- ETUDES : Le débat continue sur la dangerosité du cannabis : l'impact sur le lien entre consommation et déclin du QI est contesté. Entretien avec Amine Benyamina : "C'est la consommation précoce du cannabis qui est dangereuse"
- CONSOMMATION : Enquête auprès des « quadras rouleurs de joints » dans *Le Monde Magazine*
- PRODUITS : l'OFDT publie un numéro de *Tendances* sur les « nouveaux produits de synthèse » et sur l'usage d'Internet comme source d'information sur les drogues
- REDUCTION DES RISQUES : Le groupe Traitements de Substitution aux Opiacés (TSO) de la commission Addictions (DGS) produit un rapport sur les « Personnes étrangères en situation irrégulière bénéficiant de TSO et sollicitant un titre de séjour pour soins » ; Prévention de l'overdose : une étude montre que la distribution de Naloxone à 1 usager d'héroïne sur 5 aux Etats-Unis pourrait empêcher jusqu'à 43 000 décès.
- SECURITE ROUTIERE : Cafouillage généralisé sur les éthylo-tests.
- TRAFIC, POLICE, JUSTICE, etc. : A Marseille, une Unité de prévention urbaine (UPU) mène depuis vingt ans en toute discrétion une action de la police de proximité ; « Pourquoi la police ne fonctionne pas dans les quartiers Nord de Marseille », s'interroge Mediapart ; Blanchiment : un chaînon manquant entre financiers et trafiquants a été arrêté ; Quatre familles de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ont été condamnées à quitter au printemps leur logement HLM pour «troubles de jouissance» après les condamnations de leurs enfants pour trafic de drogue ; Point, dans *Libération*, sur l'enquête en cours depuis un triple meurtre à Marseille à Noël 2011 ; Procès d'un réseau de trafic de cannabis dans le Vaucluse ; Démantèlement, au Canet (Marseille, 14ème), d'un laboratoire de cocaïne susceptible « d'inonder très régulièrement Marseille et sa région et peut-être l'ensemble du pays » ; Une jeune fille de 15 ans qui fournissait du cannabis à ses camarades de collège grâce à la culture «familiale» a été arrêtée en Isère.
- INTERNATIONAL : La BOLIVIE a emporté le droit de reconnaître la mastication de la feuille de coca ; Le DANEMARK plaque tournante du cannabis en Europe du Nord ? Environ 90 % du cannabis saisi en Suède y serait passé ; GUATEMALA : Le Président annonce la mise en place d'un marché réglementé, la création d'un marché légal de pavot et l'organisation d'un sommet sur la politique des drogues ; MALI : Nombre d'articles sur la guerre soulignent le rôle déstabilisant pour la région des trafics de tous types, et notamment des trafics de drogues (un seul article retenu ici) ; MEXIQUE : un groupe de musiciens fait les frais de la rivalité entre cartels : 12 de ses membres, enlevés, ont été retrouvés morts ; Un sondage montre que 60% de la population carcérale mexicaine est emprisonnée pour des crimes liés au trafic de drogues ; PAYS-BAS : Le gouvernement maintient sa législation sur la « carte cannabis », mais les villes seront libres de l'imposer ou non, en fonction de «circonstances locales» ; La REPUBLIQUE DOMINICAINE condamne une Française à huit ans de prison pour trafic de cocaïne ; SUISSE : face à la résurgence du débat sur « les nuisances liées à la drogue », des professionnels des addictions lancent un appel au dialogue et un site internet
- DROGUES LEGALES : TABAC : Les ventes ont baissé de façon marquée en 2012 ; MEDICAMENTS PSYCHOTROPES : *Le Monde Science et Techno* publie un dossier intitulé « une overdose française » sur les benzodiazépines
- MEDIAS : LIVRES : *Refaire la cité*, de Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie ; *La guerre perdue contre la drogue*, de Jean-François BOYER

POLITIQUES PUBLIQUES – FRANCE

Drogue : l'apologie subventionnée

VALEURS ACTUELLES – 10 janvier 2013 - Par Arnaud Folch

Enquête. Percevant 400 000 euros des pouvoirs publics, dont la direction générale de la santé, l'association Autosupport des usagers de drogues (Asud) a testé "50 produits" : héroïne, cocaïne, etc. Manuel Valls a été saisi de l'affaire.

Avec le LSD 25, vous retrouverez l'innocence et l'insouciance de votre enfance. Faire l'amour sous acide, c'est comme voyager dans l'univers, un feu d'artifice. Si j'osais, je conseillerais à toute personne normalement constituée d'expérimenter cette drogue psychédélique. Avec le LSD, vous prenez conscience du mot harmonie, vous êtes tout amour pour la vie, vous parlez avec les arbres, et les aliments ont des saveurs que jamais vous n'auriez soupçonnées... Tombant clairement sous le coup de l'article L. 3421-4 du code de la santé publique de 1970 punissant jusqu'à cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende toute incitation, directe ou indirecte, à la consommation de stupéfiants, ces propos sont extraits du journal de l'association Asud (Autosupport des usagers de drogues). Laquelle perçoit 400 000 euros de subventions publiques par an (ministères et collectivités locales), dont l'une de la Direction générale de la santé ! Aussi... stupéfiant que cela puisse paraître, cette association multisubventionnée, militante du « droit pour les usagers de consommer les substances de leur choix en réduisant les risques » a décidé de consacrer seize pages du numéro 50 de son journal, que Valeurs actuelles s'est procuré, à « tester 50 produits ». Le LSD, donc, mais aussi les amphétamines, l'héroïne, la cocaïne, l'opium, le cannabis sous toutes ses formes, les champignons hallucinogènes...

À propos de ces derniers, Asud-Journal écrit : « La montée (20 à 60 minutes) des champis n'est pas très agréable. C'est ni plus ni moins une intoxication. Puis cette horrible sensation laisse la place à son exact opposé. Ce bien-être à la fois tonique et relaxant est un prélude indispensable à la venue des véritables effets hallucinogènes des champignons. Ce n'est que physiquement en harmonie que l'esprit peut enfin s'ouvrir sur une sorte de réalité alternative dans laquelle nous sommes désormais capables de voir la face cachée de chaque élément visuel. Un classique est de voir des caractéristiques animales chez les humains. Tiens mon pote a une tête de gnou ! Ou au contraire de déceler des êtres vivants parmi les matières inertes ». Autant d'effets qualifiés de « superpouvoirs »...

Reconnaissant, dans son éditorial, « flirter dangereusement avec les limites posées par l'article L. 3421-4 », l'association, disposant d'un siège national à Paris et de trois antennes à Marseille, Nîmes et Orléans, franchit en réalité, et très largement, la ligne jaune : « C'est de l'apologie pure et simple », s'indigne Serge Lebigot, président de l'association Parents contre la drogue (www.parentscontreladrogue.com), qui avait notamment initié, en 2006, un appel de 185 parlementaires en faveur de la création d'une commission d'enquête sur la politique menée en matière de lutte contre la toxicomanie. Après avoir découvert sur le site d'Asud, où il est désormais accessible, l'existence de ce « testing » de cinquante drogues, Serge Lebigot en a adressé copie, le 1er janvier, au ministre de l'Intérieur, Manuel Valls.

Dans le courrier l'accompagnant, il réclame « l'arrêt des subventions à l'association ». « Ceci, écrit-il, ne relève pas de la prévention des risques, mais de la mise en danger de la vie d'autrui. Les nombreux adolescents qui risquent de se procurer ce journal en libre accès sur Internet seront tentés d'essayer un certain nombre de produits, dont le mode d'emploi et les effets sont décrits [...]. Les associations favorables à la légalisation des drogues ne sont que des groupes de pressions, des lobbys, qui court-circuitent la démocratie. Aussi j'en appelle au respect de l'opinion des Français très largement opposés à ces dérives. » Fabrice Olivet, le directeur d'Asud, explique lui-même, dans sa revue, comment l'idée de tester ces drogues « a germé lors d'un comité de rédaction particulièrement psychoactif [...] : Asud Journal sort sa cinquantième édition et pas question de laisser passer l'événement dans l'indifférence générale. La loi Évin ayant été enfermée aux toilettes, l'atmosphère s'alourdit, jusqu'à ce qu'une lumière étrange illumine le plus chéper [sic] d'entre nous. "Alléluia, mes frères, dit-il entre deux tranches mêlées d'hallucinations, et pourquoi pas un n° 50 : Asud a testé pour vous 50 produits ? "Un retour aux fondamentaux en somme. Le challenge était double : réussir à décrire une substance en quelques lignes sans enfreindre le fameux article L. 3421-4 du code de la santé publique qui punit toute incitation à l'usage d'un produit stupéfiant. [...] Un vrai casse-tête, même pour notre équipe de journalistes gonzos archi-capés en drogues diverses [sic]. »

« Concrètement, poursuit-il, notre fibre d'usagers militants s'est retrouvée prise en otage par la double injonction contradictoire qui est au cœur de ce journal : ne pas cacher le plaisir que chacun retire d'une prise de drogues, tout en dénonçant les ravages de la culture "trash". » Afin de se conformer, au minimum, au respect de la loi, l'association dénonce donc, ici et là, les dangers à consommer certaines drogues, notamment lorsque les doses sont trop élevées. Sur les amphétamines : « Un conseil : gobez plutôt que sniffez (même la poudre peut être empaquetée dans une feuille à rouler). Outre vous taper grave sur les neurones (le speed est une drogue neurotoxique), l'abus d'amphétamines va rapidement faire tomber vos dents et vous transformer en squelette vivant. Sachez user sans abuser. »

Sur le cannabis (dont le testeur affirme venir « d'allumer, à quelques centaines près, le cinquante et un millième joint de [sa] vie ») : le produit, relate-t-il, « n'est pas une drogue innocente et ne convient pas à tout le monde, déclenchant chez certains des paranos galopantes et des angoisses ». Reste que, le « grand danger », à en croire l'association, n'est pas le cannabis lui-même mais « le goudron qu'il dégage lors de sa combustion et le tabac avec lequel on le mélange ». D'où cet autre "conseil" : « adoptez le "vaporisateur" qui

libère sous forme de vapeur le THC [principe actif de la drogue] de vos trois brins de beuh [herbe] juste avant sa combustion. » Sont aussi dénoncés les « crises d'angoisse » provoquées par le GHB (surnommé la « drogue du violeur »), les « bad trips » liés à l'iceolator hasch (une poudre à sniffer), les « nausées violentes, vertige et anxiété » que peut entraîner le Kratom (un thé à l'effet narcotique), les « crampes et crispations » parfois engendrées par la prise d'un comprimé de MDA (drogue de synthèse), la « panique » créée par une dose trop forte de morphine, le risque de « silicose du poumon », en raison du talc qu'il contient, induit par la Ritaline (un psychostimulant) ou même le « véritable cauchemar » que peut provoquer un « trip » de Salvia divinorium (une plante commandée sur Internet)...

Suffisant pour justifier les 400 000 euros de subventions annuelles que perçoit l'association ? Contactée par nos soins, la Direction générale de la santé, dépendante du ministère de la Santé, a refusé de s'expliquer. Le 4 janvier à 11 heures, son service de presse, auquel nous demandions un entretien avec un responsable, nous a demandé de lui formuler une requête par email. Ce que nous avons fait, en y joignant le journal d'Asud. Pas de réponse. Notre rappel, à 17 h 45, s'est révélé tout aussi infructueux : plus personne au bout du fil et un message nous annonçant que la boîte vocale de notre correspondante était « pleine ». Impossible, donc, de laisser un nouveau message... Nous avons encore tenté notre chance lundi matin – sans plus de succès.

Il est vrai, à parcourir dans le détail les seize pages du dossier, que la DGS aurait quelques difficultés à s'expliquer sur sa caution et sa générosité (c'est grâce à son « soutien », est-il précisé en page 4, que le journal, tiré à 10 000 exemplaires, a pu être financé, puis publié, quatre mois plus tard, sur le site de l'association).

Selon Asud, une seule des 50 drogues testées – l'héroïne – serait « potentiellement mortelle ». Ce qui n'empêche pas le journal de vanter sa « douce chaleur » et « des préliminaires plutôt sensuels, voire affectueux »... Cinq autres produits seulement sont clairement proscrits par les testeurs : l'éther (« il faut savoir dire non aux drogues de merde »), la MDEA, un dérivé de la MDA (« mon conseil, c'est de ne pas en prendre, et puis c'est tout ! »), le MCCP, issu de l'ecstasy (« c'est de la merde »), le Rohypnol, un médicament hypnotique (« trop peur de me faire violer et de me retrouver dans les colonnes faits divers des journaux »), ainsi que le poppers, un aphrodisiaque en vente dans les sex-shops (« essayez plutôt la colle ! »)...

Pour le reste, tout, ou presque, est à l'image de ces commentaires louangeurs sur le san pedro (une espèce de cactus séché) : « sentiment de bien-être », « j'étais superheureux », « j'avais une inspiration du tonnerre, un feeling dingue », « j'étais aux anges »... Le sommet en matière d'incitation étant atteint, page 33, par la description des effets du speedball (mélange de cocaïne et d'héroïne) lorsqu'il est injecté dans les veines : « Le speedball en shoot, la meilleure drogue du monde. Ça y est, c'est dit. Après tout, ce n'est pas bien de mentir. 2/3 de coke, 1/3 d'héro (de la thaïe n° 4 s'il vous plaît), 5 cc d'eau froide, et paf : l'équilibre parfait, le nirvana, la fraîcheur cristalline d'un lac de montagne sur canapé de moiteur sensuelle. On tutoie les sommets parmi les edelweiss avant de se laisser douillettement envelopper par les bras d'Aphrodite... » Des « recettes » sont même données pour se droguer avec de la banane séchée (dont les effets sont comparés à ceux de l'opium) et de la noix de muscade (provoquant des hallucinations comparables au LSD) ... « Jusqu'à quand les pouvoirs publics ont-ils l'intention de laisser faire cette dérive ? », interroge le président de Parents contre la drogue dans sa lettre à Manuel Valls. Une bonne question. La seule qui vaille. Dont on attend la réponse.

Légalisation du cannabis et “salles de shoot”, le laxisme de la gauche

VALEURS ACTUELLES – 10 janvier 2013 - Par Arnaud Folch

Initiée par Michèle Barzach, alors ministre de la Santé de Jacques Chirac – qui en 1986 a autorisé la vente libre de seringues en pharmacie –, c'est dans le cadre de la politique dite de réduction des risques (RdR), visant à combattre prioritairement non la drogue elle-même mais ses effets (overdoses, sida, hépatite C...) que l'association Asud, créée en 1992, perçoit ses 400 000 euros de subventions annuelles. Au total, plusieurs dizaines de millions d'euros sont versés chaque année par les pouvoirs publics à une cinquantaine de structures du même type. Sous couvert de prévention, la plupart militent ouvertement, comme Asud, en faveur de la légalisation des drogues.

Plusieurs personnalités politiques de gauche se sont récemment prononcées en faveur de la dépénalisation du cannabis. Parmi elles, deux membres du gouvernement – Vincent Peillon, le ministre de l'Éducation, et Cécile Duflot, la ministre du Logement (photo) – et un ancien ministre de l'Intérieur – Daniel Vaillant. La dépénalisation des drogues dites “douces” est inscrite dans les programmes d'Europe Écologie-Les Verts (EELV) et du NPA d'Olivier Besancenot.

La création de “salles de shoot” (où les héroïnomanes peuvent s'injecter leur drogue sous contrôle médical), telles qu'il en existe déjà dans certains pays (Pays-Bas, Australie, etc.) est aujourd'hui à l'étude en France. La ministre de la Santé, Marisol Touraine, l'a annoncé en août 2012 : de telles ouvertures pourraient avoir lieu « assez rapidement ». Le maire PS de Paris, Bertrand Delanoë, vient de faire voter une subvention de 38 000 euros destinée à une « campagne d'information » sur le sujet. Plusieurs maires UMP, dont Jean-Claude Gaudin (Marseille) et Alain Juppé (Bordeaux) se sont dits « intéressés » par une telle initiative.

Laquelle est aussi appuyée, du côté des borlooistes de l'UDI (Union des démocrates et indépendants), par l'ancien ministre de la Défense Hervé Morin.

Récemment adressée au président de la République, une lettre pétition d'Asud réclamant la fin de la « prohibition des drogues » a reçu, entre autres, les soutiens du député européen du MoDem Jean-Luc Bennahmias, de la sénatrice communiste Laurence Cohen et du conseiller national du PS Fabrice Rizzoli.

Drogue : la subvention municipale qui fâche

LE FIGARO – 17 janv. 2013 – par ANNE-LAURE FILHOL

Des élus UMP dénoncent le fait que la Ville de Paris verse 10 000 euros à l'association Asud qui dans son journal raconte que « faire l'amour sous acide, c'est (...) un feu d'artifice ».

POLITIQUE Datura, Héroïne, Kava-Kava, Opium, Philosopher's Stones RdR, Salvia divinorum, LSD 25... pour son cinquantième numéro paru en août 2012, Asud Journal a « testé » cinquante drogues. En juin 2011, l'association propriétaire de ce même journal recevait 10 000 euros de subventions de la part de la Ville de Paris, « afin de soutenir l'animation et l'organisation de conférences », d'après la délibération du Conseil de Paris. Pour Jérôme Dubus, conseiller de Paris du groupe UMPPA, c'est trop. Avec son groupe, soutenu par Serge Lebigot, président de l'association Parents contre la drogue, il compte saisir Bertrand Delanoë au prochain Conseil de Paris, en février, afin que la Ville « cesse tout contact avec Asud » dont le journal « est une apologie incroyable de la consommation de drogue ! ». « Cet argent nous a été donné dans le cadre de l'organisation d'un colloque sur les salles de shoots ! », se défend Laurent Appel, de l'association Asud. « Quant aux autres subventions, ce n'est nullement la Ville de Paris qui nous les verse, mais l'État et Sidaction entre autres. » Sauf que pour le Groupe UMPPA, c'est inadmissible. Les élus vont demander « un rapport d'inspection générale sur l'association et sur l'utilisation des subventions qui sont allouées ». Serge Lebigot a d'ailleurs écrit à Manuel Valls afin que les dotations allouées par l'État soient également stoppées.

Valeurs actuelles shoot again !

Site ASUD – 17 janvier 2013 - par Fabrice Olivet et Laurent Appel

Réponse d'ASUD à l'article intitulé : Drogues l'apologie subventionnée », paru jeudi 10 janvier 2013 dans l'hebdo *Valeurs Actuelles*

On pourrait l'appeler le syndrome "drogués heureux" en référence au slogan qui a provoqué pour la première fois en 2005 l'ire de l'hebdomadaire à l'encontre d'ASUD. "Le journal des drogués heureux", notre slogan de l'époque, résumait parfaitement, aux yeux de nos détracteurs, les trois péchés capitaux motivant notre mise au pilori: prosélytisme, gauchisme libertarien, et surtout... financement public. Tout au long d'un dossier de quinze pages, les obsessions anti-drogue d'un duo de journalistes de choc, toujours aux manettes, étaient égrainées dans un inventaire à la Prévert - un Prévert qui aurait migré à Sigmaringen.

Dans sa livraison du Jeudi 16 janvier 2012, l'hebdomadaire a remis le couvert sous le titre "Drogues : l'apologie subventionnée". Apparemment cette nouvelle poussée d'urticaire est consécutive à la parution de notre cinquantième numéro : « 50 produits, ASUD a testé pour vous. » Passons sur les montants fantasmagoriques des subventions publiques soi-disant attribuées à l'association. Passons sur la haine et l'envie qui suintent sous les dehors d'une indignation sur-jouée. Passons même sur l'emballage plus que suspect qui noie cette charge anti-droguée dans un océan de vociférations homophobes. La Une de VA consacrée à la mobilisation contre le mariage gay semble avoir enclenché un réflexe conditionné.

Aujourd'hui comme hier, le cœur du débat, la seule polémique qui mérite d'être retenue est bien la contradiction initiale que nous avons toujours soulignée entre le principe même de la réduction des risques et les dispositions légales qui condamnent la présentation des drogues "sous un jour favorable" ! C'est d'ailleurs tout l'objet de notre dossier¹. Les procès en cascade de Jean-Pierre Galland, défenseur du cannabis dans les années 90, le tract "j'aime l'ecstasy" de Philippe Mangeot (alors président d'Act-up) condamné en 1999, le procès de Techno + et JM Priez en septembre 2003 pour « provocation » et « facilitation » de l'usage de stupéfiants, le rapport sénatorial « Drogue l'autre cancer » (2003), le manifeste de 78 députés contre ASUD et Techno+ adressé à Dominique de Villepin le 25 janvier 2006, jusqu'aux derniers remous provoqués par la récente déclaration de Vincent Peillon sur le cannabis. Tout démontre une vérité que nous ne cessons de clamer : l'absence d'un véritable débat sur la politique des drogues crée des zones d'ombres propices aux ratés de la réduction des risques, pourtant officialisée en 2005.

Il existe toujours un clivage majeur dans ce pays entre ceux qui savent que le plaisir des drogues est une composante majeure du dossier et les moralistes, souvent parfaitement hypocrites, qui laissent croire que la répression et la prévention par l'abstinence constitueraient le seul langage efficace ou même audible par les usagers. Les positions clairement antagonistes, et disons-le caricaturales, d'ASUD et de Valeurs Actuelles sur le sujet ont le mérite de poser le problème avec brutalité. La question est : jusqu'à quand l'absence de débat de fond permettra aux uns de se draper dans les plis de la légalité républicaine et aux autres de devoir se justifier d'un langage qui reflète une réalité connue de tous les véritables acteurs de la scène des

drogues, professionnels comme usagers ?

Oui, les drogues provoquent d'abord et avant tout du plaisir. Oui, ce phénomène est la principale raison qui pousse les usagers et notamment les plus jeunes à s'en procurer. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre. L'assimilation avec les violeurs ou les pédophiles renvoyant systématiquement les usagers à leur statut de délinquants est une escroquerie morale qui n'enrichit que les dealers et les cimetières. Il est temps que notre société ouvre les yeux sur le mouvement international. Depuis les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, de nombreux spécialistes, des décideurs et des électeurs prônent un renversement d'alliance, une nouvelle politique, efficace tant pour la santé publique que pour la sécurité, qui verrait dans le même camp les consommateurs de drogues, les citoyens responsables, les policiers et les économistes contre les mafias, l'argent sale et la corruption.

C'est le sens du rapport de la Global commission on drug policy que nous avons adressé au Président Hollande, aux ministres et aux députés, document qualifié abruptement par *Valeurs Actuelles* de brûlot siglé « fin de la prohibition ». Aux antipodes de l'indignation petite bourgeoise, systématiquement privilégiée par l'hebdomadaire, pourquoi ne pas créer les conditions d'un véritable échange, à la hauteur de nos ambitions communes s'il s'agit véritablement de dominer les principaux fléaux qui découlent de l'abus de drogues, la dépendance et le marché noir.

Le ton de proximité que nous affichons avec les personnes concernées, a fait le succès de notre journal auprès de ce public qui échappe généralement au discours classique de prévention. De notre expérience d'usagers, nous tirons cette certitude qu'il est inutile de vouloir convaincre un consommateur des éventuels dangers d'une substance, sans avoir su au préalable captiver sa confiance, par exemple en partageant l'idée manifeste que ces drogues sont également des sources de plaisir.

Ce paradoxe apparent, est connu de tous les acteurs du champ, il conditionne toutes les approches dites « communautaires » de la réduction des risques. Continuer à se boucher les yeux et les oreilles sur le sujet explique largement les ratés de notre politique des drogues, le trafic de produits de substitution, l'inflation de produits frelatés achetés par le biais d'Internet et la progression constante d'une consommation de cannabis de plus en plus problématique chez les jeunes.

Malgré la loi de 2005 qui officialise la réduction des risques en France, ASUD et d'autres, continuent d'être la cible privilégiée de certaines officines dont les motivations sont à la fois partisans et strictement hexagonales. L'actualité récente nous montre à quel point les sujets de société instrumentalisés à des fins politiques peuvent conduire notre pays à des errements indignes de l'ampleur du débat. Les conclusions de la Global commission on drug policy que nous avons adressées aux membres du gouvernement et aux députés n'ont pas d'autre objet que de dépasser la dimension microcholine de ces affrontements. Comptez donc sur ASUD pour persévérer dans la voie du dialogue et de la pédagogie avec tous les acteurs de la scène qu'ils soient ministres ou usagers de drogues.

Lire la lettre de clarification pour le Ministre de l'Intérieur. : **Lettre à Manuel Valls**

« Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Vos services ont été interpellés par l'hebdomadaire *Valeurs Actuelles* et par Monsieur Lebigot (Président de l'association « Parents contre la drogue ») au sujet du travail de notre association. Nous souhaiterions vivement clarifier la situation.

Nonobstant les exagérations, les approximations et les citations sorties du contexte, l'article reflète assez bien notre travail. Nous parlons de drogues à des usagers de drogues afin de réduire les risques et les dommages. C'est un principe fondamental de cette politique de santé publique inscrite dans notre législation depuis le Décret n° 2005-347 du 14 avril 2005.

Grâce à cette stratégie pragmatique, nous avons modifié des pratiques de consommation comme l'échange de seringues, le partage des pailles et des pipes, la prise de produit sans en connaître le dosage et les effets dangereux/indésirables. Nous avons ainsi contribué à stopper l'épidémie de Sida chez les injecteurs, à contenir l'épidémie de VHC, à réduire les overdoses et les mauvaises pratiques, à lancer des alertes sanitaires sur les produits altérés.

Notre crédibilité auprès des usagers provient de ce discours objectif, dénué de jugement de valeur, connecté aux pratiques et au vocabulaire des usagers. Nous ne pourrions pas espérer une telle efficacité en nous limitant à la prévention dans le vocabulaire officiel. Cette stratégie ne serait absolument pas adaptée à notre public. Néanmoins, nous traitons régulièrement de l'abstinence et de l'arrêt des consommations illicites ou des médicaments de substitution.

Depuis quarante ans, l'information officielle a principalement martelé un message sanitaire fondé sur l'abstinence. Cela n'a malheureusement pas permis de résorber durablement l'usage de substances illicites, ni de freiner la tendance à la poly-consommation de masse de drogues licites et illicites. Avec des articles comme celui attaqué par *Valeurs Actuelles*, nous souhaitons créer assez de proximité avec les poly-usagers pour qu'ils s'approprient les bonnes pratiques de réduction des risques et nos conseils de modération.

Nous sommes conscients que ces concepts peuvent vous sembler nouveaux et déroutants. Nous souhaiterions donc vous rencontrer afin de vous les exposer. Nous sommes à votre disposition pour un rendez-vous à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux. »

Manuel Valls, statisticien de l'Intérieur

LIBERATION - 18 janvier 2013 - Par ALICE GÉRAUD

Le ministre a présenté son premier bilan sécurité et exposé ses orientations.

La politique du chiffre, qui fut l'alpha et l'oméga de ses prédécesseurs, c'est bien fini, a promis vendredi Manuel Valls lors de la présentation de son bilan sécurité. «Je pose définitivement l'acte de décès de cette politique», a annoncé solennellement le ministre de l'Intérieur... avant de commenter les statistiques présentées quelques heures plus tôt par l'ONDRP, l'Observatoire de la délinquance et des réponses pénales (lire ci-contre). La rupture avec le passé réside dans le fait que l'ONDRP expose désormais ses chiffres «en toute autonomie» et «dans ses propres locaux», sans intervention du ministre de l'Intérieur qui se contente «d'analyser» ces statistiques et d'en tirer des «conclusions» en matière de politiques publiques. Fini, donc, le fameux «chiffre unique» de la délinquance, prisme atrophié et régulièrement bidouillé de la réalité, mais brandi consciencieusement par tous les ministres de l'Intérieur, les bonnes années comme trophées autopromotionnels, les mauvaises comme alibi de mesures répressives. Pour autant, Manuel Valls n'aura pas résisté à glisser dans son propos que ce fameux chiffre ne lui aurait pas été totalement défavorable cette année.

Plaintes. Le ministre entend réformer l'outil même de mesure de la délinquance, reposant aujourd'hui sur «des indicateurs trop globaux, trop imprécis et trop hétérogènes». Le projet, exposé hier, consiste à introduire des phénomènes non pris en compte dans l'ancienne comptabilité comme les délits routiers, les violences interfamiliales ou encore la cybercriminalité. Il entend introduire la mesure, plus délicate, car ne faisant que peu l'objet de plaintes, des «comportements portant atteinte à la tranquillité publique», type incivilités. Enfin, Valls promet de mesurer «l'efficacité des services», c'est-à-dire la capacité des forces de l'ordre à élucider les affaires «les plus préoccupantes», comme les cambriolages, les vols avec violence ou les trafics de drogue. Et pas seulement les contrôles de sans-papiers ou de fumeurs de cannabis (0% d'enquête, 100% de résultat) qui ont largement contribué à gonfler les chiffres positifs de la police ces dernières années.

Matricule. Sur le dossier très attendu de l'amélioration des relations police-citoyens, il a rappelé tout le mal qu'il pensait du récépissé lors des contrôles d'identité, estimant pouvoir résoudre le problème par un nouveau code déontologie et le rétablissement du matricule pour les policiers grâce auquel, selon lui, ils «aborderont leurs concitoyens dans le cadre d'une relation apaisée car personnalisée». Déplaçant ainsi le problème des contrôles discriminatoires sur le terrain vague de la «confiance». Le ministre envisage en revanche de s'atteler à une question très sensible : celle des méthodes d'intervention des brigades de flagrants délits, et notamment des BAC, dont les manières sont à l'origine d'énormes crispations avec la population, notamment dans les quartiers. Enfin, Manuel Valls a annoncé la mise en place dès cette année du système de préplainte en ligne pour les petites infractions type vols et dégradations. Le projet, depuis longtemps dans les tuyaux, n'avait jamais été mis en place, de peur que la simplification du dépôt de plainte n'entraîne un gonflement des chiffres de la délinquance. Crainte qui n'aurait plus lieu d'être... avec l'enterrement (officiel) de la politique du chiffre.

Pour vider les prisons, le député donne ses clés

LIBERATION - 23 janvier 2013 - Par SONYA FAURE

Au rapport Rapport. Automatiser les libérations conditionnelles, c'est une des propositions chocs présentées hier.

Dans la prison du député, des détenus seraient automatiquement libérés en conditionnelle aux deux tiers de leur peine. Dans la prison du député, le cas des condamnés à perpète serait systématiquement réexaminé après dix-huit ans de taule. Et, en cas de surpopulation, pour faire entrer un nouveau détenu dans un établissement, il faudrait nécessairement en faire sortir un autre... Le député (PS) Dominique Raimbourg a

présenté hier, devant la commission des lois de l'Assemblée, son rapport sur «les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale».

Peines. Entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2012, le taux d'incarcération est passé de 75 pour 100 000 habitants à 104. D'où ces mesures qui ont fait fuir le député (UMP) Sébastien Huygue, co-rapporteur de Dominique Raimbourg, qui a donné un avis défavorable au rapport : «Si ces préconisations étaient appliquées, la délinquance augmenterait.»

Parmi les plus notables : rendre automatiques les libérations conditionnelles. Aujourd'hui, elles ne peuvent intervenir que sur proposition du juge. Le rapport préconise d'inverser le processus pour les peines de cinq ans maximum : la libération serait automatique aux deux tiers de la peine, sauf si le juge d'application des peines s'y oppose. Quant aux détenus condamnés à plus de cinq ans, l'examen de leur dossier serait automatique à mi-peine. «Vous supprimez les peines planchers [mises en place par Sarkozy, ndlr] en critiquant leur automaticité, mais vous inventez les peines plafonds», dénonçait en commission le député (UMP) Philippe Houillon, fin connaisseur des questions pénitentiaires.

Deuxième proposition choc : le numerus clausus. «La détention dans un établissement ne serait pas possible au-delà du nombre de places.» A chaque entrant, le condamné le plus proche de la sortie bénéficierait d'un aménagement de peine et serait libéré. Une idée qui ne risque pas de voir le jour tant elle fait peur à droite et à gauche : «Cette proposition m'ahurit un peu», lâchait la chevènementiste Marie-Françoise Bechtel.

Déflation. Radical encore, la dépénalisation de l'usage de stupéfiants, de la conduite sous emprise de l'alcool, du «racolage passif», de la «mendicité agressive», etc. Cette déflation pénale entraînerait automatiquement une déflation carcérale. Manière d'insister sur un fait : si les prisons sont pleines, ce n'est pas tant que la délinquance explose mais que les lois ont créé des délinquants.

La justice peut-elle mener la «guerre contre la drogue » ?

Lettre de L. MUCCHIELLI / ORDCS (Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux) – 29 janvier 2013 – par Christine BARTOLOMEI, Magistrate honoraire, juge des enfants. Présidente du tribunal pour enfants à Marseille de 2000 à 2010.

Précisons tout d'abord ce que l'on définit par le mot drogue. Dans le code pénal, on ne connaît que les « stupéfiants » qui s'appliquent à toutes sortes de drogues : cannabis, héroïne, cocaïne, ecstasy, etc. Les mêmes peines (créées par la loi du 31 décembre 1970) sont appliquées pour toutes les drogues : 1 an d'emprisonnement et 3 750 € pour usage de stupéfiants (art L3421-1 CSP), 5 ans et 75 000 € pour offre ou cession illicites de stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle (art. 222-39 CP), 10 ans et 7 500 000 euros pour transport, détention, offre, cession, acquisition ou emploi illicites de stupéfiants (art. 222-37 CP). Il convient aussi de souligner que la loi ne prévoit pas une aggravation des peines au regard des quantités de stupéfiants saisies : ainsi un mineur de 16 ans interpellé dans le couloir d'une cité avec 50 grammes de cannabis dans ses poches encourt théoriquement la même peine de 10 ans que le trafiquant arrêté avec des dizaines de kilos d'héroïne.

Pour les adolescents que j'ai côtoyés pendant des années, et parfois mis en examen pour des délits relatifs à l'usage, l'acquisition ou la vente de stupéfiants, cette pénalisation est incompréhensible, d'autant plus que, pour eux, le cannabis n'est pas une drogue, ni un produit dangereux, en tout cas pas plus dangereux pour la santé que la cigarette ou l'alcool, comme ils se plaisaient à me le rappeler. Et de fait, rares sont les jeunes qui passent du cannabis à d'autres drogues plus dures. En 10 ans, je n'ai jamais rencontré de mineur héroïnomane. Si l'on excepte certains cas extrêmes de consommation effrénée de haschich, souvent associée à des prises de médicaments anxiolytiques, qui peuvent détruire la santé, il semble que la consommation de cannabis corresponde à un moment de l'existence de ces jeunes, moment réversible qui peut s'estomper en quelques mois au gré des événements qui se produisent dans leur vie (rencontre amoureuse, pratique d'un sport, premier boulot). C'est souvent une béquille pour panser momentanément les plaies laissées par une exclusion scolaire, un conflit parental douloureux, le manque de perspective d'avenir et surtout la frustration liée au manque d'argent... Le problème, c'est qu'ils passent assez facilement de la position de consommateurs à celle de « trafiquants », d'abord pour acheter les doses dont ils ont besoin pour eux-mêmes puis pour dépanner les copains, puis pour gagner de l'argent facile. C'est une activité attractive pour des jeunes désargentés, beaucoup plus que la scolarité dans laquelle ils se sentent largués...

Aussi sont-ils dans l'incompréhension totale lorsqu'on leur énonce les peines de prison qu'ils encourent légalement pour un morceau de résine trouvé dans leur poche (détention) ou quelques barrettes revendues au pied de leur immeuble ou simplement pour s'être rendus complices d'un dealer en faisant le guet pour lui. Dans les cités, les jeunes garçons qui traînent dehors sont vite repérés et utilisés par de plus grands pour rendre de petits services : dès 9/10 ans, ils vont apporter la canette ou le sandwich sur le lieu de vente contre 1 ou 2 euros ou un paquet de bonbons et se sentent valorisés de participer à un trafic organisé par

des grands. Et peu à peu, ils montent dans la hiérarchie des tâches : guetter, crier « ara, ara » à l'arrivée des policiers, remplacer un dealer pendant 1 heure ou 2 pour le dépanner s'il a une course à faire, servir d'intermédiaire pour rabattre des clients, cacher des produits dans le trou d'un mur, puis devenir « charbonneurs » en revendant eux-mêmes du cannabis en quantités de plus en plus importantes. Que risque un jeune surpris par la police en train de se livrer à un petit trafic au pied d'une cité ? Il va être placé en garde à vue, souvent 48 heures, pour être interrogé sur ses sources d'approvisionnement. Peine perdue ! La plupart du temps, il ne connaît pas l'identité de son fournisseur, et la connaîtrait-il qu'il ne le « balancerait » sûrement pas (vu le risque de très probables représailles). A l'issue de sa garde à vue, il sera généralement déféré devant un juge des enfants qui va le mettre en examen pour offre ou cession de stupéfiants et saisir ou pas le JLD (juge des libertés et de la détention) pour un éventuel placement en détention. S'il s'agit d'une première interpellation et d'une petite quantité de haschich ou si le juge estime qu'il doit requalifier les faits en offre ou cession à autrui pour sa consommation personnelle, le juge ne prévoira pas sa détention mais plutôt un contrôle judiciaire ou une mesure de suivi éducatif. Mais le procureur peut, la peine encourue étant de 10 ans, saisir directement le JLD pour demander cette mise en détention ce qui arrive assez fréquemment, tant la voie répressive a été privilégiée ces dernières années par le parquet pour ce type d'infraction. Dans ce cas, la détention provisoire peut être de 4 mois renouvelables, même pour un mineur, et la peine prononcée in fine devant le tribunal sera le plus souvent une peine ferme ou une peine d'emprisonnement partiellement assortie d'un sursis. La peine de prison accomplie... ils recommencent, souvent mieux armés (au sens propre et au sens figuré) pour poursuivre des trafics plus importants.

J'ai pu constater que les adolescents arrêtés pour ILS sont souvent les plus ingénus, relégués en bout de chaîne et sans responsabilités. En ce qui concerne les mineurs, les procédures pénales, qui représentent environ 5% de la totalité des poursuites, ne débouchent jamais sur le démantèlement de réseaux. Certes pour les majeurs, la situation est différente : grâce à un très gros investissement d'une police spécialisée, des procédures concernant des bandes organisées sont ouvertes chez les juges d'instruction qui débouchent sur des procès fleuves au cours desquels des dizaines d'années de prison sont prononcées. Mais tout ceci ne représente qu'une goutte d'eau par rapport à l'ampleur des trafics installés dans les cités et qui font vivre des familles entières touchées par la précarité.

La loi sur les peines-plancher (10 août 2007) a eu beau renforcer les peines très lourdes déjà prévues à l'origine par la loi du 31 décembre 1970, rien n'arrête ce juteux trafic qui, de plus, devient dangereux en raison de l'utilisation mal maîtrisée d'armes de guerre par des bandes rivales, comme on le constate, hélas, à Marseille... Il me paraît évident que la justice a échoué dans la guerre contre la drogue malgré un arsenal pénal impressionnant qui remplit les prisons de dealers mais qui n'empêche pas les trafics de perdurer dans les banlieues et de devenir de plus en plus violents. Par ailleurs, la santé des millions de jeunes usagers de drogue n'est absolument pas prise en compte actuellement...

On ne pourra faire reculer ce fléau que par une véritable révolution sociale, éducative et culturelle dans les cités, susceptible de faire reculer le sentiment d'exclusion des jeunes à l'école et sur le marché de l'emploi et de leur donner l'espoir d'un avenir plus prometteur. Mais il convient aussi d'envisager sérieusement d'autres voies comme la légalisation de la vente de la drogue qui permettrait de réduire le pouvoir de la criminalité organisée et de mieux protéger la santé et la sécurité des citoyens par le contrôle de la délivrance des produits, de leur composition, des conditions d'accès et par l'intervention étatique sur les prix des produits et les volumes en circulation. Pourquoi ne pas essayer ?

ETUDES

Cannabis et déclin du QI : des liens contestés

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 22.01.2013 - Par Sandrine Cabut

Cannabis et cerveau des adolescents, saison 2. L'été dernier, une étude publiée dans les Comptes rendus de l'Académie américaine des sciences (PNAS) avait fait grand bruit. L'équipe de Madeline Meier et Terrie Moffitt (université Duke, Durham) concluait qu'une consommation régulière et prolongée de cannabis, commencée à l'adolescence, peut entraîner une altération durable des capacités intellectuelles. Avec une baisse du quotient intellectuel (QI) non négligeable puisque allant jusqu'à huit points ("Science & techno" du 8 septembre 2012).

Cette démonstration de la vulnérabilité du cerveau adolescent, c'est-à-dire en pleine maturation, aux effets du cannabis semblait crédible. D'autant qu'elle émanait de chercheurs reconnus dans leur domaine, s'appuyant sur une méthodologie apparemment solide : pour cette étude, un millier d'individus - appartenant à une cohorte néo-zélandaise appelée Dunedin - ont été suivis pendant vingt ans.

Mais ces résultats sont aujourd'hui vivement critiqués par un économiste norvégien. Dans un article de trois

pages publié le 15 janvier sur le site Internet des PNAS, Ole Rogeberg juge la méthodologie de ses collègues américains bien imparfaite, et estime que la preuve d'un lien causal entre consommation précoce et prolongée de cannabis et déclin intellectuel n'est pas apportée.

Selon lui, le statut socio-économique, "facteur confondant" important, a été négligé. L'usage précoce et régulier du cannabis est plus fréquent chez les individus issus de milieux socio-économiques peu favorisés que chez ceux élevés dans un environnement favorable, relève-t-il, en faisant référence à des études précédentes sur la même cohorte néo-zélandaise. En outre, écrit l'économiste, il est démontré que l'éducation joue un rôle positif non négligeable sur l'évolution du QI. La baisse du QI chez les fumeurs précoces et intensifs de joints observée dans l'étude néo-zélandaise pourrait donc être en partie due à leur déscolarisation. En utilisant un modèle de simulation qui intègre les données socio-économiques, Ole Rogeberg souligne qu'il ne retrouve pas l'effet défavorable du cannabis sur l'intellect décrit par les auteurs américains.

Facteurs socio-économiques

Le débat d'experts est loin d'être clos. Sur leur site Internet (www.moffittcaspi.com/whats-new, en anglais), les chercheurs mis en cause affirment qu'ils ont au contraire fait intervenir les facteurs socio-économiques dans leurs analyses. "De plus, ironisent-ils, nos résultats (...) sont concordants avec des travaux sur des rats, animaux qui ne sont ni scolarisés ni soumis à des facteurs socio-économiques."

Lors de la première publication dans PNAS, Jean-Luc Martinot, pédopsychiatre et directeur de recherche à l'Inserm (unité imagerie et psychiatrie) avait incité, dans nos colonnes, à la prudence dans l'interprétation de ces résultats.

Il soulignait alors l'effectif modeste (une quarantaine d'individus) du groupe le plus exposé au cannabis, et l'absence d'analyses objectives au niveau cérébral. Ce spécialiste est aujourd'hui tout aussi réservé sur les critiques émises par l'économiste norvégien. "On ne peut actuellement pas conclure de façon objective quant aux effets du cannabis sur le cerveau adolescent", selon M. Martinot. Cependant, ajoute-t-il, chez l'adulte consommateur à long terme, une étude récente en imagerie par résonance magnétique montre une altération de la substance blanche (fibres nerveuses) dans plusieurs régions du cerveau. Or, le cerveau adolescent est à risque puisque ces fibres sont en plein développement. "Il faut donc soutenir les recherches dans ce domaine, et appliquer le principe de précaution qui consiste à retarder au maximum la consommation de cette drogue", préconise Jean-Luc Martinot.

"La question du rôle direct ou indirect du cannabis sur le QI relève avant tout du débat académique, estime le professeur Bruno Falissard, directeur de l'unité Inserm U669 (santé mentale et santé publique). Mais, en pratique, le problème essentiel est celui du manque de motivation induit par cette drogue. En principe, l'adolescent a un pouvoir de création énorme. Le cannabis lui coupe les ailes."

Amine Benyamina : "C'est la consommation précoce du cannabis qui est dangereuse"

LE MONDE CULTURE ET IDEES | 31.01.2013 - Propos recueillis par Laetitia Clavreul

Comment parler du cannabis, notamment aux jeunes ? Certains multiplient les alertes sur ses dangers alors que d'autres appellent à la dépénalisation d'une drogue qui s'est banalisée. Le psychiatre Amine Benyamina, responsable de l'unité d'addictologie de l'hôpital Paul-Brousse, à Villejuif (Val-de-Marne), appelle à trouver un discours commun entre médecins.

Avec 39 % des 15-16 ans ayant expérimenté le cannabis, la France arrive en tête en Europe. Comment cela s'explique-t-il ?

Pour comprendre pourquoi nous en sommes là, il faut explorer bien des pistes. D'abord, la France est cosmopolite. C'est un brassage de populations dans lequel chacun est venu avec sa culture, notamment du Moyen-Orient, du Maghreb et d'Afrique. Le cannabis, même s'il n'est pas comme le vin ancré historiquement dans sa culture, fait partie des apports dont la France est le réceptacle. De plus, l'Hexagone est coincé entre deux vastes zones de consommation et de commerce. Le Maroc et les Pays-Bas.

Il faut ajouter une piste sociétale. Dans ce pays de débats, le cannabis est un point de clivage politique, comme la peine de mort ou le mariage gay. En fonction de sa position - pour ou contre la dépénalisation -, on est situé à gauche ou à droite. Mais le fait que ce produit soit intéressant pour le débat d'idées empêche de trouver une position consensuelle.

De quand date ce clivage ?

De l'après-Mai 68. Le cannabis est alors élu comme un produit qui permet une certaine liberté, et de flirter avec l'interdit en contestant l'ordre établi, mais sans le détruire.

Y a-t-il d'autres raisons ?

Il faut regarder du côté des fumeurs qui posent problème : les adolescents. Depuis quelques années, ils ont choisi le cannabis pour s'opposer à leurs parents et à leur drogue, l'alcool.

Il y a enfin la part d'"élection métaphysique". Le cannabis est la drogue la plus emblématique de l'ancrage des stupéfiants en France. Comme les autres, elle s'est installée grâce à une élite et la loi est intervenue

quand celle-ci n'a plus été seule à la consommer. Mais ce qui est particulier au cannabis, c'est la succession de périodes où il a été perçu comme récréatif et toléré, et d'autres, où il a été considéré comme destructeur du lien social. Il n'a jamais eu de statut définitif, ce qui explique qu'il soit interdit et largement consommé.

Les avancées scientifiques n'ont-elles pas permis d'y voir plus clair ?

Là encore, les choses sont très complexes avec le cannabis. La recherche a avancé sur son caractère dangereux en matière de troubles cognitifs (mémoire, concentration) et psychiatriques (schizophrénie). Mais on sait aussi que c'est une des molécules les plus prometteuses en matière de pharmacopée - le cannabis thérapeutique, c'est la révolution de demain. Et l'on a aussi découvert que nous produisons naturellement du cannabis (endocannabinoïdes) et qu'il a un effet protecteur contre les maladies psychiatriques. Cela explique qu'il soit difficile de s'accorder sur la façon d'en parler. Pourtant, le débat "dangereux/pas dangereux" est manichéen et caduc. Il ne permet pas d'avancer. Ce qu'il faut, c'est définir des critères pour distinguer ce qui est dangereux et pour qui.

Pourquoi les jeunes fument et qu'est-ce qui différencie leur consommation de celle de leurs parents quand ils étaient ados ?

Il n'y a plus, comme avant, d'idéaux véhiculés par le cannabis ni de musique associée, mais de la consommation pour la consommation. Et il y a de moins en moins de fumeurs exclusifs de cannabis. Il constitue plutôt la base d'un cocktail (drogues, alcool), ce qui expose à des risques plus inquiétants. Surtout, la nouveauté, c'est la précocité. Il y a quelques années encore, l'expérimentation se faisait au lycée. Aujourd'hui, c'est à la sortie de l'école, au début des années collège. Ce qui nous fait dresser un très mauvais pronostic, car la maturation du cerveau n'est terminée qu'à 22 ou 23 ans, et l'on sait que, plus la consommation est précoce, plus les risques sont élevés de devenir dépendant à cette drogue et à toute autre. Même si des études, comme celle de Nouvelle-Zélande sur la baisse de QI, sont discutées, tout le monde s'accorde sur les effets néfastes du cannabis sur la scolarité et l'insertion.

Il faut aussi savoir que le cannabis de 2013 est plus nocif que celui d'il y a trente ans. Les dealers ont réduit la proportion de cannabidiol dont l'effet est protecteur, au motif qu'il est moins addictogène, et ils ont augmenté celle de delta-9-tétrahydrocannabinol (THC, le principe actif). En quarante ans, sa concentration dans un joint est passée de 5 % à 10 %. Un point capital, car les études montrent que plus elle est élevée, plus il y a d'effets, et donc de risques. Mais le cannabis en lui-même n'est pas dangereux, c'est sa consommation précoce qui l'est.

Que sait-on de l'usage problématique ?

La grande majorité des consommateurs n'a aucun problème, mais dans 10 % des consultations nous avons affaire à des usagers dits "problématiques". Le plus fréquemment, ils sont victimes de troubles psychologiques (problèmes d'attention, de mémoire, de concentration), mais souvent aussi de troubles psychiatriques (dépression, troubles de l'adaptation, voire psychose). Les troubles psychotiques (schizophrénie, bipolarité) sont les plus inquiétants. Parfois, les parents eux-mêmes en souffrent. Mais le cannabis n'est pas la cause de la schizophrénie, il est un élément de vulnérabilité parmi d'autres. Ces cas sont très peu nombreux, il faut veiller à ne pas focaliser sur eux.

Qu'est-ce qui favorise la dépendance ?

D'abord les facteurs individuels, comme les traits de caractère. Ceux qui aiment les expériences fortes sont plus exposés, mais aussi les timides. D'un point de vue biologique, il n'y a pas de gène de la dépendance, mais des facteurs. Tous les cerveaux ne se ressemblent pas, les gens sont plus ou moins sujets aux addictions.

Il y a aussi le produit, mais le cannabis est la drogue la moins addictogène. Enfin, il y a le facteur environnemental. En France - cela étonne les étrangers -, l'alcool est largement disponible. C'est pareil avec le cannabis : on en trouve devant tous les lycées et collèges.

Pourquoi certains pays réussissent-ils à faire baisser la consommation, et pas la France ?

La France doit faire face à une organisation mafieuse très solide, au retour de toutes les drogues, à la poussée monstrueuse des drogues de synthèse. Il faut néanmoins reconnaître qu'il n'y a pas de politique claire concernant le cannabis. On se contente de rappeler que la consommation est illégale - si la loi de 1970 était appliquée, il faudrait 100 prisons de plus -, ce qui constitue un signal de banalisation. En Espagne ou aux Pays-Bas, la loi est plus souple, mais appliquée. Cela me semble davantage efficace.

Des politiques se prononcent pour la dépénalisation, alors que des psychiatres multiplient les messages d'alerte...

Les parents se retrouvent difficilement dans une telle confusion, comme les jeunes, d'autant qu'à leur âge les discours sur la santé sont peu audibles. Tirer la sonnette d'alarme n'est cependant pas efficace parce qu'en face il y a la réalité : des gens qui fument depuis quarante ans sans problème. Mais il faut faire comprendre aux ados que le cannabis n'est pas un produit banal, justement parce qu'ils sont jeunes. Que

fumer à 12 ans est plus dangereux qu'à 15, et à 15 qu'à 18.

Néanmoins évoquer une dépénalisation, c'est envoyer un signal d'innocuité. Ce mot, employé depuis trente ans, doit être banni du discours car la connaissance du cannabis a évolué. Je préfère parler de refondation d'un cadre légal, en définissant en parallèle les facteurs de vulnérabilité (précocité, antécédents psychiatriques familiaux...). Quand 70 % des jeunes goûtent au cannabis, il faut accompagner le mouvement social pour pouvoir mieux le maîtriser. J'estime qu'il faut changer la loi en légalisant la consommation des adultes pour briser l'économie souterraine et l'hypocrisie, et poser des garde-fous pour les mineurs. Sortir de l'opprobre ne veut pas dire signer un chèque en blanc.

Quelle doit être la priorité ?

Que les professionnels entre eux, mais aussi les politiques, puissent s'entendre sur un discours cohérent et commun, qui s'attache à transmettre tous les éléments connus. Il faut savoir lâcher les postures radicales. Maintenir le cannabis au niveau des autres drogues illicites est une erreur. L'en sortir ne serait pas du laxisme, mais une prise en compte de ses spécificités. Cela permettrait en plus de ne pas s'interdire d'expérimenter le cannabis thérapeutique pour les malades en phase terminale, atteints du cancer, du sida ou de sclérose en plaques.

[Encadré - Bibliographie]

"ADDICTION AU CANNABIS". Ouvrage collectif sous la direction de Michel Reynaud et Amine Benyamina (Flammarion, coll. "Médecine-Sciences", 2009).

"DROGUES : FAUT-IL INTERDIRE ?" de Jean-Pierre Couteron et Alain Morel (Dunod, 2011).

"DROGUES : SORTIR DE L'IMPASSE. EXPÉRIMENTER DES ALTERNATIVES À LA PROHIBITION" d'Anne Coppel et Olivier Doubre (La Découverte, coll. "Cahiers libres", 296 p., 24 €).

"LES PATHOLOGIES DE L'EXCÈS. DROGUE, ALCOOL, JEUX, SEXE... LES DÉRIVES DE NOS PASSIONS" de Marc Valleur et Jean-Claude Matysiak (JC Lattès, 2006).

CONSOMMATION

Ces quadras rouleurs de joints

M le magazine du Monde | 18.01.2013 - Par Christian Roudaut

Sous le porche d'une tour, dans une petite cité de Saint-Ouen, les clients commencent à s'impatienter. Déjà une heure d'attente... Selon un habitué, c'est un car de CRS stationné dans une rue voisine qui rend les dealers plus frileux qu'à l'ordinaire. Malgré tout, personne ne veut repartir les poches vides. Certains ont visiblement profité de leur pause déjeuner pour venir se ravitailler dans le 9-3. Les lieux ne se prêtant guère à une enquête d'opinion, difficile d'établir un profil sociologique précis de l'aimable clientèle faisant le pied de grue pour une barrette de haschisch ou un sachet d'herbe.

Dans ce groupe d'une quinzaine de personnes (une seule femme), une bonne partie a dit adieu à l'adolescence depuis un bon nombre d'années. Le plus âgé de la cohorte semble même tutoyer la cinquantaine. Si la consommation de cannabis n'est qu'une affaire de jeunes (comme on pourrait le croire en suivant le débat sur la question), cet échantillon-là s'avère sacrément non représentatif de la population nationale des fumeurs de joints. Aucun signe extérieur de marginalité ou d'appartenance revendiquée à la contre-culture... Ces clients ressemblent furieusement à M. Tout-le-Monde.

"Qui veut de la beuh ?", "Qui veut du shit ?" Les jeunes dealers sont (enfin) sortis de l'ombre. Les billets de dix et vingt euros changent furtivement de mains. Alourdi de quelques grammes, chacun repart aussitôt vers la station de métro Mairie-de-Saint-Ouen. Ni vus ni connus, le quadra distingué à la sacoche en cuir comme l'ouvrier mal rasé en bleu de chauffe se noient dans la masse des voyageurs. Prochain train dans deux minutes. Métro-boulot-chichon... "Je fume un joint le soir quand je suis seul, en regardant un film par exemple. C'est une façon de faire retomber la pression. C'est un peu un prélude au sommeil", témoigne Hervé Martin¹, père de quatre enfants. Durant une fête, cet instituteur de Normandie d'une quarantaine d'années peut certes se laisser aller à "une légère surconsommation".

QUALITÉ DU PRODUIT

Mais les abus et la recherche de la défonce à tout prix sont à ranger au rayon des souvenirs de jeunesse : "On ne fume pas à 40 ans comme on fume à 18. A un certain âge, on sait mieux se contrôler. On ne cède pas à la pression du groupe. Quand j'étais jeune, je touchais à un interdit. Il y avait ce côté dangereux qui me faisait vibrer. Maintenant, je fume uniquement pour le plaisir." Un plaisir qu'Hervé apprécie d'autant plus qu'il consomme sa propre production de cannabis, trois à quatre plants qu'il fait pousser sous une petite serre. "C'est comme manger les fruits ou les légumes de son jardin."

Désormais très regardants sur la qualité du produit, les consommateurs adultes ne veulent plus inhaler les mille et une cochonneries avec lesquelles la résine de cannabis est souvent coupée. Certains quadras et

¹ Les noms et prénoms des personnes citées ont été modifiés.

quinquas optent pour le confort d'une livraison à domicile. Le cannabis circulant assez librement, il n'est pas trop difficile de trouver un ami prêt à jouer les intermédiaires. "Je n'irai jamais courir après un dealer. Ce ne sont pas des gens que j'ai envie de rencontrer. Je préfère encore ne pas fumer", affirme Françoise Messenger, chef de projet dans l'événementiel en région Rhône-Alpes.

Malgré sa consommation quotidienne d'une "herbe très légère", cette mère de deux enfants en bas âge nie toute "dépendance physique", elle reconnaît seulement "une dépendance au plaisir". Sur son balcon face au mont Blanc, son "joint du soir" l'aide à évacuer le stress du quotidien et à relativiser les contrariétés de l'existence. Histoire de stimuler sa créativité, Françoise Messenger s'autorise parfois une petite fumette au travail (en l'occurrence chez elle) devant son ordinateur : "Je me sens plus inventive et impose moins de barrières à mes idées. Ça m'ouvre de nouveaux horizons. Ce n'est jamais délirant." Elle trouve également quelques vertus au cannabis dans le difficile exercice du "métier" de mère : "J'adore fumer avant de jouer avec mon fils de 4 ans. Ça me permet de retrouver ce côté décalé des enfants et d'entrer dans la poésie de leur univers."

Cette quadragénaire volubile se considère pourtant comme une femme "extrêmement responsable". Jamais, assure-t-elle, elle ne prendrait le volant sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Quant au risque de basculement dans les drogues dures, la fameuse théorie de "l'escalade", Françoise s'en croit totalement prémunie : "L'esprit cannabis n'est pas du tout le même que l'esprit cocaïne. Avec la coke, les gens sont plus dans la dépendance et la destruction. Il y a, en plus, un côté fêtard extrême, avec des dérapages qui me dérangent. On est très loin de ce type de comportements avec le cannabis."

"UNE DÉVIANCE QUI DEVIENT LA NORME."

Si la consommation de drogues douces chez les jeunes préoccupe beaucoup les hommes politiques, les médias et les universitaires, la pratique chez l'adulte dans la force de l'âge intéresse peu. Dans les études, il s'évapore même dans un trou noir statistique : "Si on veut isoler la population de plus de 35 ans, il n'y a rien", constate Michel Kokoreff, professeur de sociologie à l'université Paris-VIII et auteur du livre *La drogue est-elle un problème ?* (Payot, 2010). Ainsi, dans ses rapports, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies découpe les populations par tranches d'âge de 15-24 ans, de 25-35 ans ou de 35-64 ans ! Loin d'être un épiphénomène, la fumette des 35-50 ans mériterait pourtant que les statisticiens lui accordent une place à part entière.

Il est vrai que cette génération ne fait rien pour être remarquée. Fumer du cannabis n'est plus un acte de distinction : "La dimension politique a complètement disparu, analyse le sociologue Michel Kokoreff. C'est devenu un phénomène de masse qui ne permet plus de se différencier. L'usage social qui en est fait oscille entre le dopage et le confort : on se délasse, on déstresse. C'est presque une déviance qui devient la norme." Même un commandant de police de l'ouest de la France reconnaît, en off, qu'il "n'emmerderait pas le monde" s'il reniflait des odeurs exotiques lors d'une soirée privée.

Très clairement, ces fumeurs de salon ne passionnent guère cet officier de la brigade des stupés : "En France, il n'y a aucun consommateur en prison pour simple usage de cannabis." En revanche, il s'inquiète plus de l'exemple donné à la jeunesse : "En se cachant de moins en moins, ces quadras et quinquas banalisent la consommation pour la génération suivante. Or pour les jeunes adultes, c'est beaucoup plus fréquent de se taper, comme ils disent, de dix à quinze pétards par jour. L'autre problème, c'est que les dealers de cocaïne et de cannabis sont souvent les mêmes. Et leur intérêt est de les faire passer à l'étape suivante." C'est précisément cette responsabilité morale – "le mauvais exemple" – qui fait réfléchir les parents consommateurs, bien plus que la peur du gendarme et la peine très théorique d'un an de prison ferme et de 3 750 euros pour simple usage de stupéfiant.

"Je suis blanc, j'ai la quarantaine et la tenue du cadre correctement habillé, s'il y a un contrôle, je sais que ça ne tombera pas sur moi", estime Christophe Bartoli, qui confesse "aimer assez ce côté légèrement illégal". Pas question pour autant de tenter le diable sur la route des vacances : "Je ne vais pas passer les frontières avec une barrette alors que j'ai ma femme et mes gamins dans la voiture." Etre pris la main dans le pot de cornichons devant ses enfants, c'est la pire crainte de ces papas fumeurs constamment obligés, à la maison, de mettre "le matos" hors de portée des petites mains farfouilleuses.

"DANGEREUX D'OUVRIR LES VANNES"

"Il y a très peu de chose dans ma vie que je fais et que je n'aimerais pas voir mes enfants faire. Le cannabis en fait partie. Je ne veux pas leur mentir mais je ne peux pas leur dire la vérité. Je ne sais pas du tout quelle sera mon attitude quand ils seront ados. C'est pour moi une cause de stress." Et de tension conjugale... "Ma femme ne comprend pas. Elle me dit : "Mais, bon sang, on a quarante balais, il est temps de passer à autre chose !" Mais, cette page-là, je n'arrive pas à la tourner. J'ai 42 ans, deux enfants, un crédit, une vie d'adulte bien installée. C'est le dernier lien qui me rattache à ma jeunesse." A l'inverse de la plupart des consommateurs du même âge, ce cadre d'une maison d'édition parisienne ne cherche pas à présenter son joint journalier comme un plaisir inoffensif (l'inusable "c'est comme boire un bon verre de vin"). Il avoue "un besoin psychologique" de fumer et donc "une forme d'addiction" au tétrahydrocannabinol (le THC, le principe actif du cannabis). La preuve, il lui arrive d'en rêver la nuit !

Auguste Blanchard, lui, n'a guère eu de difficultés à tourner la page. C'est à l'approche de la cinquantaine que ce journaliste a décidé de prendre sa retraite de consommateur (et d'auto-producteur) de cannabis. Le cap psychologique du demi-siècle ? Peut-être. L'arrivée de la progéniture à l'âge ingrat ? Plus sûrement. "Quand ton fils a 12-13 ans, tu te donnes bonne conscience en lui sortant ton petit discours sur le thème "le cannabis, c'est la même chose que l'alcool, sauf que ce n'est pas autorisé". Jusqu'au jour où il a 16 ans et que tu sens une drôle d'odeur dans sa chambre, tu vois qu'il a les yeux rouges. Même si tu sais que tes enfants n'ont pas eu besoin de toi pour se mettre à fumer, tu es un peu gêné aux entournures. Tu ne peux pas vraiment leur dire : "Ne faites pas ce que moi je fais !" Une fois ou deux, j'ai dû dire à mon aîné de fumer un peu moins. Mais, au final, tout est rentré dans l'ordre."

Depuis, l'aîné d'Auguste Blanchard est resté un fumeur récréatif (et épisodique) menant "une vie équilibrée". A l'occasion, le père tire quelques taffes sur le joint du fils, aujourd'hui âgé de 28 ans. Pour les deux, la scène aurait été inconcevable il y a une dizaine d'années : "Nous aurions été très gênés. Il y aurait eu un petit côté incestueux. La transgression ne peut pas être intergénérationnelle." En tant que citoyen, le journaliste se dit "mollement" favorable à la dépénalisation du cannabis, tout comme Hervé, l'instituteur pour qui la course aux "faux criminels" est du temps perdu. Ils avancent des arguments bien connus : arc-boutée sur la loi du 31 décembre 1970, la France serait prisonnière d'une logique aussi répressive qu'inefficace. Plus de treize millions de nos compatriotes ont consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie, selon le baromètre santé 2010 de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Quant aux jeunes Français, ils sont présentés comme les champions européens de la fumette.

Les consommateurs aux tempes grisonnantes se montrent toutefois plus circonspects concernant une légalisation (encore bien hypothétique) du cannabis. Auguste Blanchard se demande s'il ne serait pas "dangereux d'ouvrir les vannes". Se fondant sur sa propre expérience, Christophe Bartoli se dit "totalement opposé" à la vente libre : "Je suis assez faible avec les drogues. Le fait que ça ne soit pas si facile d'en trouver est une très bonne chose dans mon cas." A l'inverse, "persuadée de ne rien faire de mal" ni d'affecter sa santé, Françoise Messenger verrait d'un bon oeil une légalisation des drogues douces sur le modèle néerlandais, avec ses coffee-shops et sa vente soigneusement encadrée. A ses yeux, la grande absence des fumeurs matures du débat public français ne serait d'ailleurs pas un oubli innocent mais plutôt une conspiration du silence : "Si on commence à parler de tous ces quadras qui consomment du cannabis sans être en marge de la société, avec de chouettes familles et des boulots sympas, alors il ne sera plus possible de présenter le cannabis comme un danger."

PRODUITS

Nouveaux produits de synthèse et Internet

OFDT. Parution : *Tendances* n° 84, OFDT, 8 p., Janvier 2013, Auteurs : Emmanuel Lahaie, Magali Martinez, Agnès Cadet-Taïrou

Les appellations « nouveaux produits de synthèse » (NPS) ou « nouvelles substances psychoactives » désignent un éventail hétérogène de substances qui imitent les effets de différents produits illicites (ecstasy, amphétamines, cocaïne, cannabis, etc.). Des termes génériques anglo-saxons tels que designer drugs, research chemicals (RC) et legal highs, qui font respectivement allusion au caractère d'imitation des produits, à leur nature synthétique ou à leur statut légal, sont également utilisés. Dans tous les cas, les structures moléculaires de ces nouveaux produits de synthèse se rapprochent de celles des substances qu'ils « copient » sans être tout à fait identiques. Cette spécificité leur permet (au moins à court terme) de contourner la législation sur les stupéfiants, ces produits n'étant en effet pas classés en tant que tels lorsqu'ils apparaissent.

En France, les premières identifications de NPS datent de 2008, avec l'analyse de la méphédrone et du JWH-018. L'existence des NPS commence à être révélée au grand public au début de 2010 à travers l'implication supposée de la méphédrone dans des décès outre-Manche. L'audience de ces produits va dès lors profiter de la conjonction de plusieurs phénomènes dont, en premier lieu, la synthèse d'une multitude de molécules proches, nouvelles ou pas. L'usage d'Internet (dans sa dimension commerciale et pour le partage d'information) qui devient une pratique courante, y compris dans le champ des drogues, doit également être souligné : entre 2002 et 2011, en Europe, la part des 15-24 ans déclarant avoir recours à Internet comme source d'information sur les produits psychoactifs est ainsi passée de 30 % à 64 %.

Alors que le nombre de ces substances ne cesse de s'accroître et que leur audience semble s'élargir en Europe comme en France, l'objectif de ce numéro de *Tendances* est de faire un état des lieux des connaissances sur le sujet : l'offre, les profils des usagers, les modes de consommation, les conséquences sanitaires et les questions sur leur législation.

Doc téléchargeable ici : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/publi/tend/tend84.html>

REDUCTION DES RISQUES

Personnes étrangères en situation irrégulière bénéficiant de TSO et sollicitant un titre de séjour pour soins

Fédération Addictions - le 10/12/2012

Le groupe Traitements de Substitution aux Opiacés (TSO) de la commission Addictions a été saisi par la Direction Générale de la Santé pour préciser les conditions d'appréciation de la situation des personnes étrangères en situation irrégulière bénéficiant de TSO et sollicitant un titre de séjour pour soins.

En effet, à la lumière de la gestion de situations individuelles signalées le plus souvent en urgence au niveau national, il est apparu que cette procédure était insuffisamment connue par les intervenants en addictologie. Par ailleurs, les pratiques des médecins, ARS (MARS) ou les médecins intervenant en milieu carcéral ou en centre de rétention administrative acteurs-clé dans l'instruction des dossiers, pouvaient être variables.

Ainsi, des disparités de traitement des dossiers ont pu aboutir à ce que des personnes pourtant inscrites dans des parcours de soins en France, soient renvoyées dans leur pays d'origine avec interruption de la prise en charge.

Afin d'aider les MARS dans leurs pratiques et de faciliter l'appropriation de ce dispositif par les professionnels en addictologie, le groupe a donc rassemblé les éléments utiles pour l'appréciation des situations et l'offre de soin dans les pays d'origine.

Une note a ainsi été élaborée, précisant :

- le contexte (juridique) et les enjeux
- les étapes de la procédure auprès de la Préfecture
- les 4 questions types auxquelles le médecin de l'ARS doit répondre (+ rapport médical)
- des « questions particulières » concernant les Traitements de Substitution aux Opiacés (TSO)

Vous pouvez la télécharger ci-dessous :

<http://www.federationaddiction.fr/personnes-etrangees-en-situation-irreguliere-beneficiant-de-tso-et-sollicitant-un-titre-de-sejour-pour-soins/>

Pas cher, facile et salvateur – le traitement à la Naloxone en cas d'overdose

Alerte mensuelle de l'IDPC: Février 2013

Une étude publiée dans la revue « Annals of Internal Medicine » a révélé que la distribution de Naloxone à un usager d'héroïne sur cinq aux Etats-Unis pourrait empêcher jusqu'à 43 000 décès. Pour en savoir plus, en anglais, veuillez lire les informations ci-dessous.

idpc.net/fr/alerts/2013/01/pas-cher-facile-et-salvateur-le-traitement-a-la-naloxone-en-cas-d-overdose

SECURITE ROUTIERE

Ethylotests obligatoires, déjà quatorze mois de pagaille

LIBERATION - 24 janvier 2013 - Par LIBERATION

Retour sur. De la première annonce de Nicolas Sarkozy à celle du report de la mesure « sine die » par Manuel Valls, plus d'un an de pilotage à vue.

30 novembre 2011 Le président Nicolas Sarkozy annonce que la présence d'un éthylotest deviendra obligatoire dans « chaque véhicule terrestre à moteur à l'exception des cyclomoteurs (moins de 50 cm³ et 45 km/h maximum) » afin de lutter contre l'alcool au volant, qui serait à l'origine de 31% des accidents mortels. L'usager peut en théorie choisir entre le modèle électronique réutilisable (à partir de 100 euros), ou le chimique et jetable, vendu environ 1 euro, les deux devant répondre à la norme NF.

Décembre 2011 Des éthylotests doivent être mis à la disposition du public dans tous les bars de nuit et discothèques. Ils mesurent le taux d'alcoolémie présent dans l'air expiré et permettent au conducteur de situer son état par rapport à la limite autorisée de 0,5 g/l de sang.

1er mars 2012 Le décret paraît au Journal officiel, imposant d'avoir un éthylotest dans sa voiture à partir du 1er juillet. Selon la délégation à la sécurité routière, une amende de 11 euros sera appliquée en cas de non-respect de la réglementation à partir du 1er novembre.

3 mars Selon un sondage Ifop, 66% des Français approuvent la mesure. En revanche, les associations d'usagers et de victimes de la route se disent sceptiques, certaines raillant une « mesurette ». François Hollande, en campagne électorale, juge dans un courrier envoyé aux associations cette obligation « pas

toujours adaptée» car «la grande majorité des accidents est le fait de conducteurs qui savent être au-dessus de la limite légale».

23 mai Près de 20 000 faux éthylotests électroniques sont saisis par les douanes à Nice.

19 juin L'UFC-Que choisir lance une mise en garde contre les arnaques sur Internet, relevant notamment le site Ethylotest-gratuit.org qui, sous couvert d'offrir à ses clients deux éthylotests gratuits, leur fait souscrire automatiquement à une assurance avec un prélèvement hebdomadaire de 4,99 euros par semaine.

1er juillet L'éthylotest devient obligatoire. Les fournisseurs ont déjà prévenu d'un risque de pénurie. Les prix flambent, des éthylotests étant vendus jusqu'à 5 euros pièce au lieu de 1 euro normalement.

Juillet Sur le site Acheter-ethylotest.com, le lot de deux est vendu 7,90 euros. «Les fournisseurs augmentent les prix, on est obligés de répercuter», indiquent ses responsables au Nouvel Obs. De son côté, le fournisseur Pelimex se réjouit : «Les éthylotests chimiques étaient un produit en fin de vie. Mais là, avec le décret, c'est un marché de 100 millions de pièces qui s'ouvre en 2012.»

11 août Les automobilistes étrangers s'insurgent contre l'obligation d'investir dans un éthylotest de norme NF, donc produit en France. L'Automobile Club et la Sécurité routière du Luxembourg estiment que le dispositif n'est pas conforme à la législation européenne et envoient une lettre au président François Hollande.

19 septembre Un élu de Haute-Garonne écrit au ministère de l'Intérieur pour lui faire part des difficultés liées à la pénurie d'appareils. Selon la Dépêche, les 460 pharmaciens du département sont en rupture de stock.

9 octobre Manuel Valls reporte au 1er mars 2013 la verbalisation pour défaut d'éthylotest «compte tenu des difficultés d'approvisionnement recensées dans certaines régions». Il précise déjà qu'il «proposera au comité interministériel de la Sécurité routière de mettre à profit ce délai pour évaluer l'intérêt de ce dispositif».

24 janvier 2013 Le ministre de l'Intérieur reporte «sine die» l'éthylotest obligatoire précisant qu'il attend les conclusions du Conseil national de la sécurité routière (CNSR).

Les éthylotests au cœur du débat sur la sécurité routière

LE MONDE | 08.01.2013 – par Rafaële Rivais

Faut-il maintenir l'obligation de détenir un éthylotest dans son véhicule ? Cette question sera au cœur des travaux de la commission "alcool, vitesse et stupéfiants" du Conseil national de la sécurité routière (CNSR), qui se réunira pour la première fois, mercredi 9 janvier, à la Défense (Hauts-de-Seine). La mesure, entrée en vigueur en juillet 2012, avait été décidée par le président Nicolas Sarkozy, en novembre 2011 : il entendait lutter contre l'alcool au volant, à l'origine d'un tiers des accidents mortels.

Pour certains, comme Armand Jung, le président du CNSR, cet auto-dépistage permet, en cas de doute, de renoncer à prendre le volant. Mais la Ligue contre la violence routière conteste son bien-fondé : "80 % des accidents mortels liés à l'alcool ont lieu avec une alcoolémie supérieure à 1,2 gramme, soit l'équivalent de dix verres. Les personnes savaient qu'elles ne devaient pas conduire", rappelle sa présidente, Chantal Perrichon. Elle réclame "une véritable politique de lutte contre le lobby alcoolier", et non un "gadget".

La fiabilité des éthylotests est, en outre, de plus en plus contestée. Un décret du 28 février 2012 prévoit que les éthylotests doivent disposer soit d'une certification "NF", prouvant qu'ils sont conformes à la norme française X20702, soit d'un marquage du fabricant déclarant sa conformité à cette norme.

"DISQUALIFIÉ"

L'accidentologue Claude Got, qui devrait faire partie des experts du CNSR, estime que la norme n'est "pas assez précise", et que la procédure employée par le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) pour tester la conformité des appareils à cette norme n'est "pas assez exigeante". "Le LNE ne teste pas le changement de couleur au seuil légal de 0,25 mg par litre d'air expiré, mais seulement aux seuils de 0,17 mg ou 0,30 mg", explique-t-il. En outre, il faudrait que les techniciens examinent les appareils en laboratoire, mais aussi "dans les conditions du terrain".

Deux associations de consommateurs viennent de confirmer que les éthylotests disposant de la certification "NF" du LNE ne sont pas fiables. L'UFC-Que choisir attribue à l'éthylotest de Conralco la note de 12,1 sur 20, bien qu'il donne satisfaction aux températures recommandées par le fabricant, de 10 à 40 degrés.

"Nous faisons les tests en fonction des usages réels", rappelle le magazine, dans son édition de janvier. "Or, à -5 degrés, l'éthylotest ne réagit plus, le froid inhibant le réactif."

De même, 60 millions de consommateurs ne lui décerne qu'un 13/20 après avoir constaté deux surévaluations de la dose d'alcool, et dû mettre à l'écart certains échantillons qui présentaient un défaut.

Quant à l'éthylotest de Redline, Que choisir lui attribue la mauvaise note d'1,5 sur 20 et 60 millions le juge "disqualifié", avec six "faux négatifs", incitant à prendre le volant, sur 50 essais. "Avant de prendre la décision d'imposer les éthylotests, il aurait fallu évaluer leur fiabilité, en faisant des doubles contrôles, avec éthylotest puis éthylomètre", indique M. Got.

156 INCIDENTS

Les éthylotests ont d'autres détracteurs, comme l'association Robin des bois qui, en juillet 2012, a réclamé leur recyclage, parce qu'ils contiennent du dichromate de potassium, substance cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction. Entre le 1er janvier 1999 et le 10 juin 2012, les centres antipoison ont enregistré 156 incidents liés à des éthylotests chimiques – irritation des muqueuses digestives, problèmes oculaires...

En revanche, Contralco, l'entreprise de l'Hérault devenue le leader mondial de l'éthylotest à usage unique, a déjà protesté, dans une lettre ouverte aux élus de ce département, contre l'"absence de continuité de l'Etat". Elle assure que le retrait du décret mettrait en danger des emplois, ainsi qu'un programme d'investissement de 3,7 millions d'euros pour 2013.

La piste d'une interdiction totale de l'alcool au volant pour les jeunes de moins de 25 ans pourrait aussi être examinée, en lien avec la commission "jeunes et éducation routière". En 2001, la Commission européenne a recommandé de réduire à 0,2 gramme par litre de sang le seuil d'alcoolémie des jeunes conducteurs, pendant les trois années qui suivent l'obtention de leur permis.

A titre personnel, le président du CNSR, M. Jung n'y est pas favorable : "Les spécialistes constatent qu'il y a très peu d'accidents corporels ou mortels liés à un taux d'alcoolémie inférieur à 0,5 g." En outre, "il est très difficile d'avoir un degré zéro d'alcool", précise-t-il. "Il suffit d'avoir mangé des fruits ou bu certains sirops pour être positif."

Le nombre de morts sur les routes en France chute de 8 % en 2012

LE MONDE | 24.01.2013 - Par Rafaële Rivais

Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a annoncé jeudi 24 janvier qu'il reporte sine die le décret sanctionnant la non-détention d'un éthylotest. Il est donc toujours obligatoire de détenir cet objet dans son véhicule, même si son absence n'est pour le moment pas sanctionnable.

L'obligation de détenir un éthylotest a été imposée le 1er juillet 2012, mais la sanction en cas de non-respect était prévue pour le 1er novembre 2012. Manuel Valls l'avait déjà reportée une fois, par un décret, fin octobre 2012, en raison des difficultés d'approvisionnement que rencontrent les usagers.

Cette fois, il a annoncé attendre l'avis du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) sur le sujet. Le CNSR se réunira en séance plénière pour émettre des recommandations le 13 février. Bien que son président, Armand Jung, refuse d'en dévoiler la teneur, il pourrait suggérer qu'il est inopportun d'imposer des sanctions tant que les éthylotests ne sont pas fiables, qu'il est difficile d'en trouver, et que les prix pratiqués sont exagérés.

Le CNSR devra aussi se prononcer sur le bien-fondé de la détention des éthylotests. "Nous ne serons pas en mesure de le faire avant le 13 février, car les experts n'auront pas été consultés", assure Chantal Perrichon, présidente de la Ligue contre la violence routière, qui conteste le fait que le CNSR se réunisse "sans avoir voté son règlement intérieur".

Elle estime que les éthylotests sont un "gadget" : "80 % des accidents mortels liés à l'alcool ont lieu avec une alcoolémie supérieure à 1,2 gramme, soit l'équivalent de dix verres : les personnes savaient qu'elle ne devaient pas conduire." M. Jung a répété, jeudi 24 janvier, devant la presse, que l'"on devrait trouver des éthylotests partout, au même titre que les préservatifs", l'auto-dépistage devant, selon lui, permettre en cas de doute, de renoncer à prendre le volant. (Le Monde du 9 janvier).

"EN TEMPS DE CRISE, LES GENS ROULENT MOINS"

M. Valls a annoncé que 3 645 personnes ont trouvé la mort sur les routes en 2012, au lieu de 3 970 en 2011, ce qui représente 8 % de baisse par rapport à 2011. Il a estimé que l'"évolution des comportements" explique cette amélioration. Il a ajouté que "la crise économique et la réduction des déplacements" ont pu jouer aussi, "à la marge".

Ces explications satisfont l'association 40 Millions d'automobilistes. Mme Perrichon en revanche estime que "c'est la crise économique qui permet d'obtenir ce résultat" : "On sait qu'en temps de crise les gens roulent moins, comme le prouve la réduction de la consommation d'essence ou celle de la vente des voitures." Elle déplore que "l'attentisme ait prévalu avant l'élection présidentielle et que rien n'ait été fait, hormis l'installation du CNSR, depuis l'arrivée de François Hollande au pouvoir".

M. Valls a assuré que le bilan de la mortalité routière est le meilleur depuis l'apparition des statistiques en 1948. En 2007, Nicolas Sarkozy avait émis le souhait que la mortalité passe sous la barre des 3 000 morts à la fin de son quinquennat. La Commission européenne, elle, souhaite que le nombre de tués sur la route soit inférieur à 2 000, d'ici à 2020.

Le nombre de morts a diminué notamment chez les motards (- 14 %) et les automobilistes (- 8,6 %), mais aussi chez les enfants et les adolescents de moins de 17 ans (-12,5 %). En revanche, il y a eu une hausse

du nombre de cyclistes tués de 10 % (155 tués).

TRAFIC, POLICE, JUSTICE

A Marseille, des policiers de proximité font de la résistance depuis 1991

MEDIAPART - 27 décembre 2012 | Par Louise Fessard

« Pour vivre heureux, vivons cachés. » Tel pourrait être le slogan de l'Unité de prévention urbaine (UPU), qui, à Marseille, a survécu aux alternances politiques depuis 1991. Cette toute petite unité de police de proximité, spécialisée dans le renseignement, compte seulement une dizaine de policiers. Mais selon Serge Supersac qui a étudié ce dispositif, « son sigle est aussi connu dans les quartiers que celui de la BAC (brigade anticriminalité) ».

Ancien commandant de police, passé par la BAC de Seine-Saint-Denis, Serge Supersac, 55 ans, est chercheur associé à l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux d'Aix-en-Provence. Pour cette étude réalisée en 2012, il s'est appuyé sur une base documentaire et des entretiens avec les policiers de ce service, ainsi que leurs interlocuteurs habituels dans les quartiers. Faute d'autorisation de reportage sur l'UPU (voir la Boîte noire), nous l'avons interviewé.

Comment avez-vous découvert cette unité unique en France ?

Serge Supersac : C'est une unité que j'ai découverte en 2008 à travers mes travaux à l'Institut des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ). Le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux avait commandé à l'Institut un rapport sur le « Dialogue Jeunesse Police », qui est malheureusement resté dans les tiroirs du ministère.

À l'époque j'avais passé du temps à Marseille pour un travail sur les bandes avec une collègue. Donc j'avais pu observer le fonctionnement de l'UPU. Laurent Mucchielli (sociologue et directeur de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux – ndr) m'a ensuite commandé une étude à ce sujet début 2012.

La création de cette unité relève-t-elle d'une initiative locale ?

La naissance de cette unité est très intéressante. En 1991, les violences urbaines deviennent un sujet de préoccupation de plus en plus important au niveau national. Le gouvernement socialiste se préoccupe à nouveau des questions de police de proximité. Depuis leur première expérience d'ilotage de 1981-1982, les socialistes ont compris qu'il n'était pas possible de mettre des îlotiers partout. Mais ils veulent cibler les quartiers les plus difficiles et y recréer une relation police/population.

À Marseille, cela ne correspond pas vraiment à l'orientation du nouveau directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) de l'époque. Ce dernier arrive de Seine-Saint-Denis, où il vient de renforcer les effectifs de la brigade anticriminalité (BAC). Donc, le directeur départemental se contente de demander au chef du secteur Nord de trouver quelques volontaires pour faire de l'ilotage, le temps que les politiques se lassent et passent à autre chose.

Au lieu d'obéir, le chef de secteur Nord, qui venait de vivre quelques épisodes compliqués de violences urbaines, monte son propre dispositif innovant. Il désigne deux flics atypiques, des ex-inspecteurs de police, qui repensent toute la problématique. Ils se disent : « On va aller vers les gens, mais pas juste pour déambuler comme Pinot simple flic. Il faut être efficace, avoir du renseignement, savoir quels sont les vrais problèmes. »

Les gardiens de la paix de l'UPU sont tous volontaires, ils travaillent en civil (contrairement aux îlotiers) dans le secteur géographique qui leur est attribué. Ils prennent contact avec les gens des quartiers et les associations. Les premiers résultats sont assez spectaculaires. La première surprise est de découvrir que, contrairement aux idées reçues, les gens veulent parler à la police. Il est donc assez facile de construire un réseau afin d'être les premiers avertis dès qu'il y a des tensions.

Ces agents surveillent-ils uniquement les quartiers populaires marseillais ?

Au départ, l'UPU ne couvrait que les quatre arrondissements du secteur Nord de Marseille. Puis on lui a confié la ville entière et, depuis 1996, toutes les circonscriptions du département. Chaque policier couvre, grosso modo, deux arrondissements marseillais et deux circonscriptions.

Ils ne sont qu'une dizaine de policiers, tous volontaires, pour l'ensemble des Bouches-du-Rhône, soit 0,31 % des effectifs du département. C'est une toute petite entité, enserrée dans une institution particulièrement offensive ! Mais à dix, ils ont fait économiser des millions d'euros. En novembre 2005, quand la plupart des banlieues flambent et que, partout en France, les autorités ont la migraine, il ne s'est rien passé à Marseille ! Les policiers de l'UPU étaient présents sur le terrain avant les incendiaires. Ce sont les policiers les mieux informés de Marseille.

Quelles sont leurs missions ?

Au quotidien, ils s'occupent d'un domaine plus large que la sécurité. Cela va du passage d'école mal conçu et des trottoirs défoncés au point de deal qui embête tout le monde. Ils se préoccupent des petites choses qui semblent anodines mais créent des tensions. Les autorités en France ont tendance à ne traiter que la crise paroxystique. Mais ce qui pose problème, c'est la violence urbaine du quotidien qui s'accumule, comme une poche de gaz qui n'attend qu'une allumette.

Les agents de l'UPU dépendent directement de l'État-major départemental et sont commandés par un brigadier major. Il travaillent seuls, de façon très indépendante. Il ne faut pas les embêter sur leurs horaires ou les chiffres ! Leur mission est d'entretenir leur réseau de renseignement opérationnel, de détecter les tensions et de tenir à jour leur documentation. Noter par exemple que telle nuit il y a eu une intervention dans telle cité, qu'un tel a été interpellé. En cas d'absence, un collègue pourra ainsi prendre la relève en s'appuyant sur cette base de données. Cela permet la continuité du service public. Ils se sont créé leur propre savoir-faire.

Ces policiers réalisent une surveillance des quartiers, non par des patrouilles aléatoires mais par une connaissance fine du lieu et des habitants. Les policiers de l'UPU sont souvent dehors le soir, ils participent aux réunions du tissu associatif, aux fêtes de quartier. L'UPU a remis à jour la nécessaire relation entre la population et la police. Les gens n'ont pas besoin de les voir tous les jours dans leur quartier, car les policiers ont eu l'intelligence de créer des relais. Ce qui leur permet de couvrir un champs géographique très vaste.

Qu'est-ce qui les différencie des ex-RG (renseignements généraux) ?

Les RG font du renseignement pur. Là, il s'agit de collecter du renseignement pour trouver des solutions, d'avoir un réseau de personnes ressources pour gérer les situations de tension. Les agents de l'UPU sont identifiés comme policiers, il n'y a aucune ambiguïté. Ils ne font que du renseignement ouvert. Ils parlent par exemple avec les agents des parcs et jardins qui en savent beaucoup sur la problématique de la délinquance.

Quels sont leurs moyens d'action ?

Là où le judiciaire a complètement englué les autres policiers, eux ont un champ décisionnel très large. Ils peuvent solliciter les services sociaux, municipaux ou leurs collègues de la police judiciaire, quand il faut casser un point de deal. Ils choisissent le service le plus adapté pour trouver une solution.

Comment sont-ils vus par leurs collègues et l'institution policière ?

L'unité n'est pas valorisée. Ses agents passent souvent pour des assistantes sociales auprès de leurs collègues. D'abord, en fonction des alternances politiques, il a fallu plus ou moins cacher cette unité pour la préserver. L'UPU est tellement discrète que personne n'a pensé à fêter ses vingt ans, alors que le ministre de l'intérieur (Claude Guéant – ndlr) avait célébré en grande pompe les quarante ans de la BAC de Seine-Saint-Denis !

Ensuite, ses agents œuvrent de façon discrète et cherchent à prévenir la délinquance, alors que l'immense majorité de leurs collègues travaillent par « réactivité ». L'UPU ne fait pas de « belles affaires », ils n'ont pas besoin de faire de course-poursuite à 3 heures du matin. Depuis la politique du chiffre, ce qui est valorisé dans la police, c'est l'affaire, le bâton. La politique du chiffre a amené un raisonnement très pervers : l'objectif n'est plus qu'il y ait moins d'infractions, mais de traiter le plus d'infractions possibles, de faire le plus d'affaires !

Mais les policiers matures savent très bien que quand ça flambe dans les quartiers, leurs collègues de l'UPU sont les seuls à pouvoir y aller et calmer le jeu. La BAC, elle, intervient pour faire une ou deux interpellations, puis elle repart aussitôt. Quand on passe à une problématique d'ordre public, il n'y a que l'UPU qui puisse intervenir. Donc les autres policiers voient bien qu'il s'agit d'un service de pointe, qui fait du renseignement moderne et obtient des résultats. Ça les interpelle également de constater que ce service est bien vu de l'extérieur. Tous les policiers aimeraient disposer d'une telle aura auprès de la population.

Malgré sa réussite, la Direction générale de la police nationale ne semble pas vouloir faire la promotion de ce dispositif...

Non, au contraire. Quand j'ai commencé mon enquête en avril 2012, j'ai avisé le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône par courtoisie et pour protéger les collègues interrogés. Il m'a opposé une fin de non-recevoir. J'ai poursuivi mes requêtes auprès du préfet délégué à la sécurité, puis du préfet des Bouches-du-Rhône. En vain. J'ai fini par saisir le cabinet du ministre de l'intérieur (Manuel Valls-ndlr) qui m'a renvoyé vers le nouveau directeur central de la sécurité publique, qui n'était autre que... l'ancien DDSP des Bouches-du-Rhône (Pascal Lalle – ndlr). La boucle était bouclée.

Comment une unité aussi peu valorisée en interne a-t-elle pu survivre pendant vingt ans ?

C'est grâce aux élus et au secteur associatif, très important à Marseille, que l'UPU existe toujours. Chaque nouveau directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) qui arrive à Marseille est aussitôt coaché par les autorités politiques locales. Ils lui expliquent la situation et l'intérêt de l'UPU. Selon le pouvoir

politique du moment, les DDSP ont plus ou moins caché le dispositif pour le préserver. Paradoxalement, c'est une unité tellement insérée dans le tissu local, qu'elle a été protégée de l'institution police par des autorités extérieures à la police !

Quand Jean-Pierre Havrin a été viré en direct en 2003 par Nicolas Sarkozy, qui signait ainsi la fin de la police de proximité, un élu marseillais a aussitôt été rencontrer le directeur de cabinet du président. Il lui a expliqué qu'il ne fallait pas toucher à l'UPU et a obtenu des assurances pour l'unité.

S'agit-il d'un atypisme local ?

À mon avis, la réussite de l'UPU démontre deux choses. D'abord, elle tord l'idée reçue selon laquelle il faut beaucoup de fonctionnaires pour faire de la police de proximité. Et elle dément également l'idée qui voudrait qu'une police de proximité soit une police de gentils. Au contraire, la gauche a créé, involontairement ou non, une police extrêmement efficace. A contrario, on a pu constater ces dix dernières années qu'une police uniquement offensive, débouchant sur un système judiciaire engoncé, n'était pas efficace.

Pourquoi la police ne fonctionne pas dans les quartiers Nord de Marseille

MEDIAPART - 07 janvier 2013 | Par La rédaction de Mediapart - Un article de Sébastien Boistel, journaliste du Ravi

« Ça ne sert à rien d'envoyer un car de CRS pour arrêter les dealers. Il n'y a que l'armée qui puisse intervenir. » Dans les quartiers Nord de Marseille, les propos d'août 2012 de la socialiste Samia Ghali, maire de secteur et sénatrice, résonnent encore. Karima Berriche, du centre social l'Agora dans le 14e arrondissement, et Mohammed Bensaada, de l'association « Quartiers nord, quartiers forts », les ont en travers de la gorge : « Quand un élu en appelle à l'armée, c'est qu'il est démissionnaire. Et puis, à quoi servirait l'armée ? On a déjà la BAC (brigade anti-criminalité) ! »

Les turpitudes de la BAC Nord ont presque éclipsé ce coup de com qui, face au cri d'une élue après un règlement de comptes, vit une « task force » interministérielle débarquer début septembre 2012 sur Marseille. Mais le renouvellement de la hiérarchie policière n'a pas pour l'instant empêché la presse de continuer à décrire la cité phocéenne comme une petite « Chicago ».

Pour le sociologue Laurent Mucchielli, directeur de l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux à Aix-en-Provence, « depuis le XVIIe siècle, la Provence est décrite comme une terre bénie des dieux mais habitée par des brutes. Certes, en Paca, une région très pauvre, marquée par des inégalités et des flux touristiques importants, la délinquance reste forte. Mais en deçà de l'Île-de-France. Quant aux règlements de comptes, c'est tout sauf une nouveauté. »

Confirmation du procureur de Marseille, Jacques Dallest : « Entre 2008 et 2012, il y a eu 86 morts dans les Bouches-du-Rhône et 124 blessés par balles. On a donc environ 200 victimes de règlements de compte, soit une quarantaine² par an. Ce qui nous place en tête. Mais en deçà de la Corse. » Commentaire laconique d'un habitant des quartiers Nord : « Le jeune qui s'est fait tuer avant que Samia Ghali n'en appelle à l'armée a été abattu de trente balles ! Sa copine, à côté, s'en est tirée presque indemne. C'est du travail de pro, parfaitement ciblé. Je sais donc qu'ici, je ne risque rien. »

Un point de vue marginal ? Pas tant que ça. Car si Zara, de Saint-Barthélémy, reconnaît que « l'utilisation d'armes de guerre, c'est nouveau », Benaziza, elle, a « plus peur des policiers que des dealers. Alors qu'il partait au travail, sans se présenter, ils ont sauté sur mon fils, l'ont plaqué contre le mur et lui ont arraché son sac pour le fouiller. Il a cru que c'était des voleurs ! »

Or, pour Karima Berriche, « ce que les gens veulent, ici, c'est être traités comme tout le monde ». Et, s'il est logique, dicit Laurent Mucchielli, « que Marseille bénéficie de zones de sécurité prioritaires, dans ces quartiers, ce que les gens réclament, c'est d'avoir la même police qu'ailleurs. Une police de proximité, qui patrouille à pied, tous les jours et qui ne se contente pas de faire des rondes en véhicule ou du saute-dessus ».

Las, déplore Thierry Huguet, de la CGT Police, « ce n'est plus possible. En patrouille, à deux, vous ne pouvez laisser votre véhicule au pied des immeubles pour grimper dans les étages ». Alors, malgré l'arrivée de près de 200 policiers, « tous volontaires pour venir ici », rappelle Alphonse Giovannini, d'Unité Police SGP FO, pour lui, « le compte n'y est pas. Il nous manque encore au moins 200 fonctionnaires. D'ailleurs, pour le week-end d'ouverture de Marseille Provence 2013, pas un policier ne pourra poser de jour de repos ! ».

Insécurité économique, sociale et sanitaire

² Ce chiffre englobe donc les morts et blessés par balles lors de règlements de compte dans les Bouches-du-Rhône. Une notion à manier avec beaucoup de prudence, puisqu'elle vise le mode opératoire plus que le motif des agressions. « Il y a aussi des règlements de compte individuels : "Tu me regardes mal", "T'es sorti avec ma copine", "J'aime pas ta gueule, je te tue", a expliqué Jacques Dallest le 21 décembre 2012, lors d'une journée d'études de l'Observatoire régionale de la délinquance et des contextes sociaux. « Ça rend complexe la lecture de l'affaire : est-ce une affaire privée ou un affrontement de gang », questionne le procureur de Marseille.

Problème d'effectifs. Mais pas seulement. Comme le déplore Lionel Vidal, lui aussi d'Unité Police SGP FO, « on a supprimé la police dans les quartiers et on a multiplié les services spécialisés. C'est comme si vous n'aviez plus que des spécialistes et plus de généralistes ! ». En ligne de mire, également, la politique du chiffre. « En BAC, il faut faire 28 interpellations par mois. Quand vous n'avez pas votre quota, il ne reste qu'une solution : arrêter n'importe qui », résume Marc La Mola, un autre flic marseillais, auteur du *Salé Boulot*, aux éditions Gawsewitch.

Des dérives qui, dans une ville marquée par le clientélisme et les affaires, expliquent en partie celles de la BAC Nord. Mais, comme le disent certains, « on a laissé faire. L'unité qui fait le plus de "crânes", elle est intouchable ». D'autres veulent y voir « de la police à l'ancienne. Même si le boulot d'une BAC, c'est de faire du "flag" et pas de l'investigation, pour avoir des infos, faut avoir quelque chose à monnayer... ». Sauf que les résultats (ou plutôt leur absence) sont là.

Alors que d'après Marc La Mola, « la police de proximité, ça devrait être un pléonasme », aujourd'hui, le mot est presque « tabou » chez les bleus. Et la rupture avec la population consommée. « Qu'on en appelle à l'armée, ça ne m'a pas choqué, lâche un agent. Les gens ne croient plus en nous. »

Sourire de Mohammed Bensaada : « Pourquoi la question des trafics et des quartiers est gérée ainsi ? Parce que d'une certaine manière, le consensus satisfait tout le monde. On a acheté la paix sociale. » D'ailleurs, note Marc La Mola, « quand la police réussit à démanteler un réseau, comme me l'a dit un bailleur, pendant plusieurs mois, les loyers ont du mal à rentrer... » De fait, souligne la responsable de l'Agora, « ici, l'insécurité, elle est avant tout économique, sociale et sanitaire ».

Sur les 100 territoires les plus pauvres de France, « 25 sont à Marseille », note le conseiller régional communiste Jean-Marc Coppola. Ce qui fait dire à Pierre Dominique, de la CGT Police : « Dans ces quartiers que l'on a laissés se ghettoïser, ce qu'il faut, avant tout, c'est remettre les services publics au cœur des cités. » En mettant le paquet, pour Marc La Mola, « sur l'école et la santé ».

À Marseille, depuis vingt ans, est menée une expérience unique en France avec l'unité de prévention urbaine : une dizaine de policiers qui, bien que parfois perçus par leurs pairs comme « des assistantes sociales », dixit l'ancien officier Serge Supersac, auteur d'une étude sur cette unité, sont souvent « les seuls à pouvoir pénétrer en pleine crise dans certaines cités. Et ce, sans être armés ». Une preuve supplémentaire, pour cet ancien policier, de l'inutilité de l'armée : « L'armée, c'est fait pour détruire et occuper. La police, pour résoudre. Mieux vaut un extincteur à portée de main qu'une caserne à plusieurs kilomètres. »

En outre, comme le prône le chercheur Michel Kokoreff (ainsi qu'un certain nombre, à mots couverts, de policiers marseillais), l'urgence, c'est peut-être aussi de « dépenaliser voire de légaliser le cannabis. Ça permettra à la police de se concentrer sur l'essentiel ». Commentaire gêné de Jacques Dallest : « Je ne fais qu'appliquer la loi de la République. Mais, comme toute législation, elle peut évoluer. »

En attendant, le CIQ (comité d'intérêt de quartier) du Merlan, dans le 14^e arrondissement de Marseille, vient de créer une cellule de « voisins vigilants ». Et des habitants des Aygalades de virer eux-mêmes en octobre 2012 un camp de Roms. Manu militari. Commentaire amer à l'Agora : « Fermer la porte au nez du dernier arrivé, n'est-ce pas le plus beau signe d'intégration ? »

Blanchiment : le chaînon manquant entre financiers et trafiquants arrêté

LE MONDE | 02.01.2013 – par Yves Bordenave

L'information n'a pas filtré, pourtant la prise n'est pas négligeable. Depuis le 20 décembre 2012, Simon Pérez est en prison. Ce Franco-Marocain a été arrêté à Roissy à sa descente d'avion en provenance de Tel-Aviv en vertu d'un mandat d'arrêt international émis en octobre 2012 par le juge d'instruction de la juridiction interrégionale spécialisée de Paris, Baudoin Thouvenot, qui le soupçonne d'être l'un des organisateurs d'un vaste réseau de blanchiment d'argent en liaison avec le trafic de drogue.

Aux dires des policiers qui l'ont traqué pendant plusieurs mois dans le cadre d'une opération "d'importation de stupéfiants et de blanchiment en bande organisée" ouverte le 13 avril 2012 à Nanterre et baptisée "Virus", Simon Pérez serait l'un des hommes-orchestres d'un groupe qui agirait au Maroc et en France, en passant par la Suisse.

Ami d'enfance de Meyer El-Maleh, 48 ans, un gestionnaire de fortune installé à Genève et incarcéré depuis octobre 2012, cet homme de 47 ans est suspecté d'être l'une des pièces maîtresses de cette organisation démantelée il y a deux mois et demi par les polices française et suisse. Selon les enquêteurs, il aurait, en quelques années, amassé un butin de plusieurs millions d'euros.

Ce groupe serait notamment composé d'équipes de trafiquants de cannabis installées en région parisienne, dont l'un des chefs serait Sofiane Nedjam, et d'une fratrie franco-marocaine dispersée entre Paris, Genève et Casablanca, composée de Meyer, Mardoché, Freha et Nessim El-Maleh, tous désormais sous les verrous.

L'HOMME QUI FAISAIT LE LIEN

Mise au jour à la mi-octobre 2012, l'affaire a fait grand bruit. Le démantèlement de ce réseau a permis aux enquêteurs d'interpeller des notables parisiens qui tentaient d'échapper au fisc en dissimulant des fortunes sur des comptes en Suisse.

Une élue verte du 13^e arrondissement, un avocat d'affaires, un marchand d'art ou encore un entrepreneur, tous demeurant à Paris, figuraient parmi cet aréopage de fraudeurs suspectés. Ils ont tous été mis en examen pour "blanchiment en bande organisée" et placés sous contrôle judiciaire (Le Monde du 26 octobre 2012).

Les enquêteurs de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS) et de l'Office central pour la répression contre la grande délinquance financière en ont la conviction : Simon Pérez est l'homme qui faisait le lien entre les trafiquants de drogue marocains et les frères El-Maleh, instigateurs d'un système de blanchiment particulièrement ingénieux.

Selon une source policière, "il était en contact avec les exportateurs marocains des produits stupéfiants". Ainsi, dans une conversation téléphonique interceptée en septembre par les hommes de l'OCRTIS et dont Le Monde a pris connaissance, Simon Pérez recommande à Mardoché El-Maleh de se tenir prêt : "On redémarre là, tu comprends ? Le temps de ramasser. Parce que quand la machine tourne, c'est facile."

FAUSSES FACTURES

A Paris, des collecteurs de fonds en relation avec les vendeurs de drogue remettaient des sommes en liquide à Mardoché El-Maleh, lequel les livrait ensuite aux notables détenteurs de comptes dans des banques suisses.

Moyennant commissions et souvent sous couvert de fausses factures, ces comptes étaient débités d'un montant équivalent aux remises de cash à travers une nébuleuse de sociétés gérées par Meyer El-Maleh, localisées dans des paradis fiscaux, notamment aux Bahamas et au Panama, mais aussi en Suisse, en France, en Grande-Bretagne, aux Emirats arabes unis, en Espagne, en Israël et aux Etats-Unis.

Dans une note de synthèse datée de septembre 2012 et destinée au juge, les enquêteurs assurent que l'une de ces sociétés basées à Londres, Yewdale Ltd, présente "toutes les caractéristiques de la coquille vide destinée à faire écran aux véritables investisseurs, à servir de chambre de compensation pour plusieurs structures offshore détenues par les mêmes individus".

ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES

Plusieurs mois de filatures et d'écoutes téléphoniques ont permis aux policiers de comprendre les rouages de cette entreprise criminelle et de discerner le rôle des différents suspects. Au fil des écoutes, il apparaît que Meyer El-Maleh et Simon Pérez ont parfaitement conscience des risques qu'ils encourent lors des transactions illicites.

Ainsi, en août 2012, lors d'un échange avec Meyer, qui l'interroge sur un problème de comptabilité, Simon Pérez a cette réplique : "Toi encore, tu peux noter. Moi, je ne peux pas noter. C'est dangereux ici, tu le sais très bien ! Moi, dès que tu confirmes, je déchire."

A quoi servait tout cet argent, une fois sorti des lessiveuses du blanchiment ? Selon une source proche du dossier, il a pu être investi dans de grosses opérations immobilières en Afrique du Nord, notamment au Maroc et ailleurs au Moyen-Orient, dans des pays pas trop regardants sur l'origine des fonds dont ils ont parfois besoin.

[Encadré] L'opération "Virus"

26 février 2012 : Les policiers de l'OCRTIS interceptent une communication téléphonique entre trafiquants qui importent du cannabis en provenance du Maroc.

13 avril 2012 : Fabienne Bernard, juge de Nanterre, délivre une commission rogatoire aux policiers et transmet le dossier à la juridiction spécialisée de Paris.

11 octobre 2012 : Les policiers français et suisses interpellent 21 personnes, dont 17 en France.

Condamnés à quitter leur logement à cause du trafic de drogue de leurs enfants

LIBERATION - 11 janvier 2013 (AFP)

La décision ne pourra être appliquée qu'à l'issue de la trêve hivernale. Les familles, elles, dénoncent la «double peine».

Quatre familles de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) ont été condamnées à quitter au printemps leur logement HLM pour «troubles de jouissance», après les condamnations de leurs enfants pour trafic de drogue, une mesure «fréquente» selon l'office HLM contacté vendredi.

Il ne s'agit pas d'une première en la matière, «ni pour le département ni pour un autre bailleur en France», selon Christian Dupuy, le président de l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine (OPDHLM 92) qui a saisi la justice il y a plusieurs années pour rompre les baux des locataires, une affaire dont le Parisien fait état dans son édition de vendredi.

«C'est assez fréquent que l'on demande l'expulsion d'une famille pour trouble de jouissance lié à des faits de délinquance répétés de leurs enfants», a souligné le président de l'office, par ailleurs maire (UMP) de Suresnes. En juin, la cour d'appel de Versailles a prononcé la résiliation des baux de ces quatre familles et a ordonné la libération «sans délai» des logements ou «à défaut» a autorisé l'expulsion qui sera effective à l'issue de la trêve hivernale le 15 mars.

Sur RMC, le frère de l'un des jeunes condamnés pour trafic de drogue a qualifié cette décision de «double peine (...) totalement injuste», ses parents n'ayant eu, selon ses dires, «jamais de problème quelconque». «Mes soeurs font des études supérieures. Moi-même je suis diplômé, j'ai un master. Mes parents travaillent et payent leurs impôts (...) Et aujourd'hui on veut expulser toute une famille qui était très bien intégrée à la société française», a-t-il affirmé sous couvert d'anonymat.

«On n'a pas d'autre endroit où aller. Ils ne veulent pas nous reloger, qu'est-ce qu'on va faire? Mon frère était majeur à l'époque des faits. Il a fait une connerie, mais c'est pas la famille qui doit prendre pour lui», a réagi sur Europe 1 une autre personne concernée par l'expulsion.

Le ministre délégué à Ville François Lamy a annoncé à cette radio qu'il allait oeuvrer «pour trouver un dispositif qui accompagne les familles qui sont en difficulté». «Il faut bien entendu que l'on ne mette pas ces familles à la rue», a-t-il souligné.

Dans une décision consultée par l'AFP, la cour énumère les nombreux avertissements à destination des locataires, les rapports de gardiennage et les mains courantes pour des faits allant de l'usage d'un scooter à une vitesse excessive au sein de la résidence à du trafic de cannabis, en passant par des dégradations.

«La persistance de ces troubles graves pendant plusieurs années justifie la résiliation du bail sans qu'il soit besoin de rechercher l'implication factuelle des locataires dans les faits», avait finalement tranché la juridiction.

Quatre familles expulsées d'une cité HLM parce que leurs enfants dealent

Le Monde.fr avec AFP | 11.01.2013

L'office HLM des Hauts-de-Seine a obtenu de la justice l'expulsion de quatre familles d'une cité de Boulogne-Billancourt, au motif que leurs enfants sont des dealers et "empoisonnaient la vie de toute une résidence".

Une mesure "fréquente" selon l'office HLM contacté vendredi. Il ne s'agit pas d'une première en la matière, "ni pour le département ni pour un autre bailleur en France", selon Christian Dupuy, le président de l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine (OPDHLM 92) qui a saisi la justice il y a plusieurs années pour rompre les baux des locataires, une affaire dont le Parisien fait état dans son édition de vendredi.

Le trafic de cannabis avait valu aux enfants de ces familles une condamnation en 2010. C'est le "trouble de jouissance" que le bailleur, l'OPDHLM 92, a invoqué pour obtenir la résiliation du contrat de location de ces quatre foyers. Cet article de la loi du 6 juillet 1989 impose à tout locataire "d'user paisiblement des locaux loués". Le Parisien souligne que le non-respect de cette règle peut entraîner la résiliation du bail, au terme de longues procédures.

"C'est assez fréquent que l'on demande l'expulsion d'une famille pour trouble de jouissance lié à des faits de délinquance répétés de leurs enfants", a souligné le président de l'office, par ailleurs maire (UMP) de Suresnes. En juin, la cour d'appel de Versailles a prononcé la résiliation des baux de ces quatre familles et a ordonné la libération "sans délai" des logements ou "à défaut" a autorisé l'expulsion qui sera effective à l'issue de la trêve hivernale le 15 mars.

Dans une décision consultée par l'AFP, la cour énumère les nombreux avertissements à destination des locataires, les rapports de gardiennage et les mains courantes pour des faits allant de l'usage d'un scooter à une vitesse excessive au sein de la résidence à du trafic de cannabis, en passant par des dégradations.

"POUR NOUS, C'EST LA DOUBLE PEINE"

S'appuyant sur de nombreux témoignages, les magistrats pointent "l'enfer quotidien que constitue pour les riverains l'existence d'un trafic de stupéfiants dans l'enceinte même de la résidence".

Cette décision est pourtant loin de faire l'unanimité. Interrogés par Le Parisien, des proches des familles ont dénoncé la décision. "Nous n'avons jamais été complices des activités illicites de mon frère", s'insurge l'un d'eux, sous couvert d'anonymat. "Nous ignorions son implication dans des faits d'une telle gravité. Pour nous, c'est la double peine." Plusieurs pétitions ont circulé dans la cité de Boulogne-Billancourt, dont une signée par des élus du Front de gauche, afin d'empêcher l'expulsion de ces familles, indique RTL.

Le porte-parole du DAL, Jean-Baptiste Eyraud, estime que "si les enfants font du deal, ils doivent être pénalisés. Est-ce que, pour autant, la famille doit supporter les conséquences de ces délits?"

"C'est la responsabilité des titulaires du bail qui est retenue", juge au contraire Hervé Bolze, porte-parole de l'OPDHLM 92, qui dit être assailli de sollicitations de bailleurs intéressés par cette démarche.

Enfants dealers : Valls approuve leur expulsion si leur responsabilité est avérée

Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a déclaré, vendredi à Nanterre, au sujet des familles dont les enfants condamnés pour trafic de drogue ont été sommés de quitter leur logement HLM, que si une "responsabilité est avérée, tous les moyens rencontrent [son] assentiment".

"Je reviens de Mulhouse", où ont lieu depuis des semaines des violences et des incidents, "et j'ai pu

constater la colère [...] de familles face aux violences urbaines et à l'occupation de l'espace public et privé de la part de trafiquants", a-t-il argumenté. Elles "ne comprennent pas que cela ne soit pas sanctionné". "Il faut y répondre", a-t-il ajouté, mais "avec discernement" et "sans mettre en danger les familles et les parents".

Quand la guerre du shit finit en triple exécution

LIBERATION - 10 janvier 2013 - Par OLIVIER BERTRAND

Enquête. A Noël 2011, des cadavres sont retrouvés dans une voiture brûlée au nord de la ville. L'enquête révèle les conflits sans merci pour le contrôle des points de trafic, petits ou grands.

Le soir de Noël 2011, les pompiers sont appelés pour un feu de voiture dans une pinède près de Marseille. A l'intérieur du véhicule, ils trouvent trois cadavres serrés sur la banquette arrière. Trois jeunes gens des Micocouliers, petite cité marseillaise. Aucune douille autour, pas de suie dans leurs poumons : ils ont été exécutés ailleurs puis brûlés là, selon la méthode marseillaise du «barbecue». Conduite à Aix-en-Provence, l'affaire est confiée à la police judiciaire, qui travaille vite, et arrête l'été dernier deux auteurs et un commanditaire présumés. L'instruction est en cours, ils sont bien sûr présumés innocents. Mais, pour une fois, l'enquête ouvre une fenêtre qui permet de comprendre en détail les relations pouvant mener à de tels règlements de comptes, qui ont fait 24 victimes l'année dernière pour la seule ville de Marseille. Elle éclaire, aussi, sur la difficulté d'instruire dans cet environnement.

Chaîne en argent. Ce jour de Noël 2011, aux Micocouliers, une jeune fille, Syhem, présente son futur époux à sa famille. «Comme je n'ai pas de père, expliquera-t-elle aux enquêteurs, mon petit frère devait donner sa bénédiction.» Nouri (19 ans), passe en coup de vent, donne son accord, mange quelques biscuits et repart avec la voiture de Syhem. Le lendemain, en apprenant qu'une Audi A3 a été retrouvée avec trois corps calcinés à Septèmes-les-Vallons, à la lisière des quartiers Nord, la sœur comprend tout de suite. Une chaîne en argent autour du cou de Nouri, puis les signatures ADN confirment.

Deux semaines plus tard, le 11 janvier, la mère de Nouri vient voir les enquêteurs. Elle se souvient qu'avant de partir, son fils lui avait dit qu'il avait rendez-vous avec un certain Lamine. Elle sait que son fils «trafiquait un peu», il la rassurait en lui disant : «Ne t'inquiètes pas.» Elle connaissait ce Lamine, elle est formelle : c'est bien lui que Nouri devait rejoindre en compagnie de son copain Mohamed (19 ans) et de son cousin Sonny (20 ans). Puis un appel anonyme passé aux enquêteurs depuis une cabine téléphonique dans les quartiers Nord confirme, et donne le nom du commanditaire, un certain Samy. Trois témoins sous X livreront ensuite quelques détails supplémentaires, et les écoutes téléphoniques de portables aux Baumettes mettront les policiers sur la piste de deux frères, Lamine (21 ans), que l'on appelle aussi Mehdi, et Abdelkader (22 ans). Le plus jeune a été arrêté le 25 juillet; l'aîné était déjà incarcéré dans un autre dossier. Puis, le 29 septembre, la brigade de recherche et d'intervention de la police judiciaire arrête dans un bar de Calas (Bouches-du-Rhône) Samy, 29 ans, le commanditaire présumé. «A partir des premières constatations, explique Dominique Moyal, procureure de la République à Aix-en-Provence, les enquêteurs de la direction interrégionale de la police judiciaire ont mené un travail très efficace d'analyse du contexte, en essayant de comprendre qui avait été victime de qui dans le passé, qui avait déjà été condamné pour trafic de stupéfiants, qui s'est trouvé en prison avec qui, etc.» L'horreur de la triple exécution du 25 décembre a aussi rendu un (tout petit) peu plus bavarde la cité. Les récits croisés permettent du coup de remonter trois ans de règlements de comptes.

Jusqu'en 2009, le trafic des Micocouliers est tenu par un garçon de 22 ans, Kader Berouag, habitant du quartier qui a gravi les échelons du trafic local. Comme les autres acteurs de cette série de drames, il a commencé avant 15 ans dans des rôles subalternes : le guet, la vente, le ravitaillement, avant de monter en graine et de devenir une cible. Le 28 juin 2009, alors qu'il rejoint sa copine dans un hôtel des quartiers Nord, un homme s'approche, encagoulé, un pistolet automatique à la main, sous l'objectif d'une caméra de surveillance qui saisit la scène.

Kader n'a pas le temps de s'enfuir. On retrouvera quatre étuis sur place et deux projectiles dans sa tête et son cou. Le trafic est repris par Samy (le commanditaire présumé du triple homicide de Noël 2011) pendant que la mort de Kader donne lieu à un cycle de vengeance mortelles. Le trafic des Micocouliers ne s'interrompt jamais, même dans les périodes de deuil. Il est florissant, mais le quartier entretient des rapports tendus avec ses voisins de Bassens, cité plus importante qui a son propre point de vente. Bassens, avec ses petits immeubles et une seule rue qui s'enfoncent dans la cité, est le quartier où a grandi la sénatrice Samia Ghali, qui réclamait cet été l'intervention de l'armée pour mettre fin aux trafics. Lorsque l'on s'engage là-dedans en voiture, un guetteur s'approche, demande ce que l'on vient chercher. Si c'est du shit, aucun souci. On passe commande à l'entrée, on est livré derrière, sans descendre du véhicule. Un drive-in efficace. Sinon, l'accès est déconseillé.

Les trafics étaient d'abord discrets dans les cités marseillaises. Les groupes se cachaient un peu. Puis ils ont tenu des halls avant de s'installer progressivement devant, puis de se poster carrément à l'entrée des quartiers afin d'en contrôler l'accès. Les petits points de vente ont prospéré, aiguisant «l'appétit féroce des repreneurs, lorsque les gérants se retrouvent en prison», résume Jacques Dallest, procureur de la République à Marseille. Cela provoque «des vengeance commandées parfois depuis les prisons», ou des

règlements de comptes préventifs, lorsqu'un rival évincé est remis en liberté. Depuis 2008, les Bouches-du-Rhône ont dénombré en moyenne 40 victimes par an : 86 tués et 124 blessés. Proportionnellement, les blessés sont nettement plus nombreux qu'en Corse. Sans que l'on sache si cela tient à des tirs d'intimidation ou à un plus grand amateurisme.

«Stand de tir». Revenons aux Micocouliers. Depuis trois ans, Samy gardait le contrôle du point de vente de la cité, mais les témoins sous X ont raconté précisément aux policiers son litige avec Sonny. Il avait recruté le garçon comme gérant, Nouri comme coupeur, et Mohamed comme chauffeur. Mais Sonny voulait plus d'argent, gardait une partie de la recette. Cela a généré un différent et, le 10 septembre 2011, Samy aurait menacé d'une arme Sonny, qui l'a désarmé et lui a tiré dessus. Samy aurait alors mis sur les têtes de Sonny et Nouri «un contrat de 150 000 euros» plus le partage du réseau. Sonny, Nouri et Mohamed ne se sentaient plus en sécurité sachant Samy en vie, planqué quelque part. Peu avant Noël 2011, un équipage de la brigade anticriminalité (Bac) des quartiers Nord a contrôlé Mohamed portant un gilet pare-balles. Il s'en est tiré avec une convocation.

Deux jours plus tard, ils ont rendez-vous à Bassens. Ils ont 60 000 euros sur eux pour acheter de la drogue, semble-t-il. Sur place, selon les témoignages, ils sont conduits dans la cour d'une école maternelle désaffectée qui sert d'ordinaire «de stand de tir». Puis exécutés par l'un des deux frères, Lamine, en présence d'un certain «Gros Dédé» et d'un «Joo». L'un de ces hommes ramasse les douilles, puis l'Audi est conduite aux Pennes-Mirabeau pour y être incendiée, afin d'éliminer d'éventuelles traces ADN.

Les deux frères contestent leur participation. Abdelkader affirme qu'il était en Espagne avec des copains, Lamine n'a pas d'alibi. Ce qui peut, paradoxalement prouver sa bonne foi, estime son avocat. «En général, lorsqu'on se prépare à accomplir un assassinat, on prend la précaution élémentaire de commencer par se fabriquer un alibi», dit Luc Febbraro. Le père de Lamine et Abdelkader, routier au chômage depuis trois ans, ajoute que le commissariat des quartiers Nord se trouve tout près de la maternelle. «On tue trois personnes à côté de chez eux et ils n'entendent pas ?»

«Pas des monstres». Dans l'appartement de la famille, au rez-de-chaussée d'un immeuble de Bassens, le père raconte ses fils. L'aîné, bon élève, qu'il avait placé dans un collège privé dont il s'est fait renvoyer, qui a fait «l'Ecole de la deuxième chance», installée dans les quartiers Nord. Le cadet (ils ont aussi trois sœurs) qui travaillait moins bien. «Lui, c'était plutôt l'école de la dernière chance», sourit pauvrement le paternel. Il avait tourné dans un film, s'appêtait à recommencer. « Je ne dis pas que mes fils étaient des anges [ils ont déjà été condamnés pour trafic de stupéfiants, vols, recel, violence à agent de la force publique, ndlr], ajoute-t-il. Je ne mettrais pas ma main à couper qu'ils n'ont pas participé à des trafics. Mais ce ne sont pas des monstres.»

Il fait visiter les chambres de ces garçons accusés d'un triple homicide. Le papier peint aux personnages de dessins animés, les trophées de foot, des photos d'enfants aux murs. «Ils ne me disent pas ce qu'ils font dehors, murmure-t-il. J'essaie d'ouvrir les yeux. Des fois, je fais leurs poches quand ils rentrent. Je ne suis pas contre la prison, je ne suis pas pour l'anarchie, mais on ne peut pas enfermer des gens en prison pour des ragots.» Comme ses avocats, il affirme qu'à côté du témoignage de la mère de Nouri, les trois autres témoins sont indirects et relaient, selon lui, «des rumeurs». Ce n'est pas l'avis de Jean-Jacques Campana, avocat de deux des parties civiles : «Malheureusement pour la défense, je crains que ce ne soit plus compliqué et qu'ils soient réellement accrochés. La cour d'appel a été saisie de plusieurs demandes de remise en liberté et elle a refusé en étayant ses décisions.» Un téléphone appartenant à la famille de Lamine et Abdelkader aurait notamment échangé ce soir-là des SMS avec un portable qui «bornait» dans la pinède où la voiture était en train d'être incendiée.

«Protection». Pour la justice, le travail est loin d'être terminé. Il faut finir d'étayer les charges. «C'est très compliqué de travailler dans cet univers, soupire un proche du dossier. Nous sommes face à une criminalité très dure, changeante, qui concerne des gens de plus en plus jeunes, dans un contexte où règnent la peur, la loi du silence. Cela pose la question du statut des témoins. Ils ont besoin qu'on leur accorde une protection mais on n'a pas les moyens. Comment voulez-vous que les gens parlent dans ces conditions ?» Les deux frères ont été mis en examen pour meurtre en bande organisée, Samy pour complicité. Ils risquent la perpétuité. L'instruction se poursuit. Les trafics de Bassens et des Micocouliers aussi.

Vaucluse : six ans de prison pour le cerveau du trafic de stupe

LAPROVENCE.com – 18 janvier 2013 – par Mélanie Ferhallad

Outre le patriarche Mohamed Amarouche, neuf membres de la famille condamnés pour un trafic d'envergure entre 2006 et 2010

Onze noms de prévenus, patiemment égrenés par le président du tribunal et pour dix d'entre eux une peine de prison ferme ou avec sursis. Hier, devant le tribunal correctionnel de Carpentras, il aura fallu plusieurs minutes pour appeler un à un les membres de la famille Amarouche, prévenus d'avoir participé à un trafic de stupéfiants d'envergure entre la France et le Maroc, entre 2006 et 2010.

Le mois dernier, un peu avant Noël, Mohamed Amarouche, son épouse et leurs enfants, ainsi que plusieurs

autres membres de cette famille, avaient comparu devant le tribunal qui leur reprochait d'avoir fait transiter en tout 220 kg de drogue entre les deux pays.

Dans cette affaire surprenante qui avait débuté par le rapt de Mohamed, chacun avait tenu un rôle bien précis. Le patriarche, d'abord, avait reconnu avoir reçu des ordres de deux hommes que l'enquête n'a jamais permis d'identifier. Cet ouvrier viticole employé d'un domaine de Châteauneuf-du-Pape, avait admis avoir dissimulé les 118 kg de haschisch et une somme de 133 000 € en numéraire, découverts dans un local professionnel dont lui seul avait la clé.

Son épouse et quatre de ses cinq enfants étaient poursuivis pour blanchiment. Trois autres femmes et un homme de la famille s'étaient aussi présentés devant le tribunal, soupçonnés d'avoir joué les passeurs dans ce dossier. Un autre homme, Abdelkarim Amahou, 49 ans, avait été désigné comme le "logisticien de l'équipe", chargé de trouver des "mules" pour ramener la drogue en France.

La famille Amarouche devra s'acquitter d'une amende de 1,12 M d'euros

Le ministère public, peu convaincu par les explications des uns et des autres, avait requis de lourdes peines et un mandat de dépôt à l'encontre du principal prévenu de cette affaire. Le tribunal correctionnel a largement suivi les réquisitions du procureur : Mohamed Amarouche, 57 ans, qui comparait libre sous contrôle judiciaire, a été lourdement condamné. Il a écopé de 6 ans de prison ferme. Un mandat de dépôt a été délivré. Il a été incarcéré.

Le tribunal a par ailleurs prononcé des peines allant d'un an de prison avec sursis à 30 mois ferme pour chacun des protagonistes de ce dossier. Un seul, Haouri Moussaoui, 49 ans, a été relaxé. Parallèlement, des dispositions particulières ont été prises à l'encontre de cette famille : des sommes ont été saisies sur 8 comptes bancaires ; le patrimoine des Amarouche, à l'exception de sa maison d'Orange et d'un terrain acquis avant cette affaire, a été saisi. Les sommes de 133 000€ et 45 000€ mises au jour durant les perquisitions ont été confisquées.

Enfin, Mohamed Amarouche et Abdelkarim Amahou ont été condamnés solidairement à une amende douanière de 434 000€. La famille Amarouche devra également s'acquitter solidairement d'une amende de 1,12 M€ correspondant au double de la valeur marchande de la quantité de drogue saisie.

Loin des cités, un labo de coke et des armes en stock

LIBERATION - 18 janvier 2013 - Par OLIVIER BERTRAND

Jeudi, les gendarmes ont investi un appartement dans un petit immeuble à l'écart des grandes cités marseillaises. Un F3, avec à l'intérieur tout le matériel nécessaire à la transformation et au conditionnement de cocaïne. Une première depuis longtemps dans la ville. L'œuvre, estime Jacques Dalles, procureur de la République, du grand banditisme plutôt que des trafiquants de cités.

La cocaïne arrivait «pure» (en réalité à 80% ou 90%) dans cet immeuble anodin, sans riverains ni beaucoup d'habitants. Elle y était coupée une première fois par les grossistes qui, avec un kilo de pure fabriquent trois ou quatre pains d'un kilo (revendus aux semi-grossistes, ils seront à leur tour recoupés pour faire de chaque pain 3 ou 4 kilos de coke). Au total, il y avait 2,5 kilos de cocaïne pure et 128,5 kilos de produit de coupe (essentiellement de la caféine). Ce qui donne une idée des quantités transformées. De quoi dégager de 6 à 7 millions d'euros au détail, selon le général David Galtier, qui dirige la gendarmerie en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Sur une petite table blanche, un mixeur, une balance, de l'éther et de l'ammoniaque (utilisés pour le mélange). Une presse hydraulique servant à compacter les pains de cocaïne. Un peu plus loin des sacs contenant cinq fusils d'assaut dont trois kalachnikovs, deux fusils à pompe, deux carabines dont une de grande chasse avec lunette de visée, 19 kilos de munitions, des brassards et blousons de police, des menottes... De quoi protéger l'approvisionnement en matière première et les livraisons.

Le locataire de l'appartement, inoccupé depuis deux ans, a été placé en garde à vue jeudi, tandis que les enquêteurs de la «division 13» (créée en octobre pour travailler sur la criminalité organisée dans les Bouches-du-Rhône) continuaient d'exploiter les découvertes réalisées pendant les surveillances, ainsi que les traces retrouvées dans le labo. En 2010, la section de recherche de la gendarmerie avait découvert un labo du même type dans le Var, à côté de Brignoles. Elle était intervenue également hors de la présence des occupants. Puis l'enquête avait permis de remonter sur des malfaiteurs basés vers Fréjus.

Marseille : dans le labo, la coke coulait à flots

LAPROVENCE.com – 20 janvier 2013 – par Romain Luongo

Les gendarmes ont mis au jour vendredi, au Canet, une véritable officine de "coupage" de cocaïne à très grande échelle

Bien sûr, ici, personne ne "tournait" la morphine base, comme dans les laboratoires clandestins au plus fort de la "French Connection". Et à défaut d'héroïne, c'est bien de la cocaïne, cette drogue qui a supplanté aujourd'hui sa cousine éloignée, que les gendarmes de la section de recherches ont trouvée dans un appartement du chemin de Gibbes (14e) à Marseille.

Mais les quantités de stupéfiants qui ont transité dans ce logement, au dernier étage de la résidence Gibbes, semblent tout aussi comparables que celles qui coulaient dans les officines de la "French". Lorsqu'ils ont pénétré sur place, jeudi au petit matin, les enquêteurs ont mis la main sur plus de deux kilos de cocaïne

pure, mais aussi et surtout sur 128,5 kilos de divers produits de coupage, dont de la caféine, de l'éther et de l'ammoniaque.

Avec de telles proportions, les trafiquants pouvaient espérer fabriquer quelque 100 kilos de coke, pour une recette, à la revente, estimée entre 6 et 7 millions d'euros. Les investigations n'ont pas encore permis de préciser à quel rythme était élaborée et conditionnée cette cocaïne prête à la consommation, mais le profil des suspects dessine les contours d'une équipe issue du grand banditisme, capable d'inonder très régulièrement Marseille et sa région et peut-être l'ensemble du pays. En plus de la drogue, les gendarmes ont mis la main sur un arsenal impressionnant.

Trois kalachnikovs, un fusil de guerre Manhurin et un fusil d'assaut de l'armée américaine M16, deux fusils à pompe, un fusil de chasse équipé d'une lunette, une vingtaine de kilos de munitions en tous genres, des brassards et des tenues de policiers : ceux qui dirigent ce réseau font très vraisemblablement partie du gratin de la voyoucratie. "Ces armes sont destinées à une équipe de malfaiteurs de haut vol qui veulent se protéger des équipes rivales et de la police", analysait Jacques Dallest, le procureur de Marseille.

Pour l'heure, les enquêteurs de la Division 13, les hommes de la section de recherches spécialisée dans la criminalité organisée, ont réussi à interpellé un suspect. Un homme d'une trentaine d'années, qui payait régulièrement les loyers de cet appartement, sans jamais l'occuper, depuis deux ans. Les nombreuses surveillances des gendarmes avaient permis de comprendre ce qu'il se tramait dans cet immeuble.

Et les enquêteurs ont préféré agir pour ne pas laisser la drogue filer entre leurs mains, selon le général de corps d'armée David Galtier : "Est-ce qu'on prend le risque de laisser les produits circuler ? Après plusieurs semaines d'observations, il était raisonnable d'intervenir. C'est une très belle prise." Les enquêteurs vont désormais se focaliser sur le reste de l'équipe.

Le chef et ses lieutenants, appartenant sans doute au grand banditisme, capables de proposer à des grossistes ces quantités démesurées de cocaïne. Au-delà de l'audition du suspect, les gendarmes comptent aussi sur l'analyse de la cocaïne pure. Le laboratoire d'Ecully (Rhône), qui dispose d'une base de données très complète des différents types de coke saisie depuis plusieurs années, pourrait livrer des éléments indiquant l'origine géographique et le fabriquant, sans doute en Amérique du Sud. Ensuite, il leur faudra redescendre la filière, jusqu'aux gros bonnets marseillais.

La collégienne faisait tourner la beuh de ses parents

LIBERATION - 22 janvier 2013 – (AFP)

Agée de 15 ans, elle a été placée en garde à vue et ses parents ont été entendus par les gendarmes de l'Isère.

Une jeune fille de 15 ans qui fournissait du cannabis à ses camarades de collège grâce à la culture «familiale» a été arrêtée lundi en Isère, a-t-on appris mardi auprès de la gendarmerie, confirmant une information du Dauphiné Libéré.

Vingt-cinq plants de cannabis ont été retrouvés au domicile des parents de l'adolescente, à Saint-Bernard-du-Touvet, par les gendarmes qui avaient été alertés en juin dernier d'une consommation en hausse à la sortie du collège. «Nous sommes très loin du trafic international, la production était familiale. Les parents n'étaient pas connus de nos services», a ironisé la compagnie de gendarmerie de Meylan, en charge de l'enquête.

La jeune fille, aujourd'hui au lycée, a été placée en garde à vue avec un ami soupçonné de l'avoir aidée et ses parents entendus par les gendarmes. Tous ont été remis en liberté dans l'attente d'éventuelles poursuites judiciaires.

INTERNATIONAL

La BOLIVIE remporte une victoire méritée concernant la feuille de coca

Alerte mensuelle de l'IDPC: Février 2013

La Bolivie fait de nouveau officiellement partie de la Convention Unique sur les Stupéfiants de 1961, sans être obligée de se plier à l'exigence injuste et irréaliste d'abolir la mastication de la feuille de coca. Pour en savoir plus, en anglais, veuillez lire les informations ci-dessous :

http://idpc.net/fr/alerts/2013/01/la-bolivie-remporte-une-victoire-meritee-concernant-la-feuille-de-coca?utm_source=Alerte+mensuelle+de+%27IDPC&utm_campaign=6e98557643-Alerte+mensuelle+de+%27IDPC%3A+F%3%A9vrier+2013&utm_medium=email

DANEMARK. Une plaque tournante du trafic de drogue

COURRIER INTERNATIONAL – 8 janvier 2013 - Berlingske

"Le Danemark est la plaque tournante du cannabis en Europe du Nord", titre en une le quotidien danois Berlingske Tidende. Environ 90 % du cannabis saisi en Suède serait passé par le Danemark, affirment les

autorités douanières suédoises. Selon leurs collègues norvégiens, il en serait de même pour le cannabis qui arrive dans leur pays.

En outre, la quantité de cannabis saisie en Suède semble avoir battu tous les records en 2012. Selon les estimations, environ 1,2 tonne aurait été saisie l'année dernière – soit le double de l'ensemble des années 2010 et 2011. Il semble aussi que le volume de cannabis trafiqué soit également en forte hausse en Europe du Nord.

GUATEMALA. Davos 2013: Le Président Perez Molina annonce ses initiatives politiques en matière de drogues

Alerte mensuelle de l'IDPC: Février 2013

Le Président guatémaltèque a annoncé un certain nombre d'initiatives lors du Forum Economique Mondial, telles que: la mise en place d'un marché réglementé, la création d'un marché légal de pavot et l'organisation d'un sommet sur la politique des drogues. Pour en savoir plus, en anglais, veuillez lire les informations ci-dessous.

<http://idpc.net/fr/alerts/2013/01/davos-2013-le-president-perez-molina-annonce-ses-initiatives-politiques-en-matiere-de-drogues>

MALI. Chronique d'une faillite programmée au Mali

LE MONDE | 22.01.2013 - Par Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS

[J.-F. Bayart, qui a soutenu l'intervention militaire au Mali, évoque la "prohibition des narcotiques" comme facteur déstabilisant]

La France a une part de responsabilité directe dans l'effondrement de l'Etat malien. Elle a soutenu dès les années 1980 des programmes d'ajustement structurel d'inspiration néolibérale qui ont détruit l'école et la santé publiques et ont ainsi ouvert une voie royale aux institutions islamiques de substitution.

Elle a endossé la libéralisation de la filière coton voulue par la Banque mondiale, qui a accéléré l'exode rural et l'émigration, tout en bloquant cette dernière, alors même que les remises des expatriés sont plus élevées que l'aide publique au développement.

AQMI, ÉRIGÉ EN ENNEMI PRINCIPAL DE LA FRANCE

De toute manière, Nicolas Sarkozy a de facto coupé celle-ci. Il a également contribué à l'affaiblissement de l'autorité du président Amadou Toumani Touré en exigeant de lui la signature d'un accord de réadmission des migrants clandestins, politiquement inacceptable aux yeux de son opinion publique, et en guerroyant sur le territoire malien de pair avec l'armée mauritanienne à partir de 2010, sans même toujours l'en avertir. Cette militarisation de la question du nord du Mali a conféré à Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), érigé en ennemi principal de la France à l'extrémité d'un "arc de crise" supposé s'étendre du Pakistan à la Mauritanie, des lettres de noblesse anti-impérialistes qui ont facilité son recrutement de combattants. Elle a aussi gonflé le flot des déplacés et des réfugiés en aggravant la pauvreté des populations sahariennes.

MAUVAISE POLITIQUE-FICTION ?

Le coup de grâce est venu en 2011 : la guerre de Libye a conduit les Touareg maliens enrôlés dans les rangs du colonel Kadhafi à rentrer au pays avec plus d'armes que de bagages. On connaît la suite : la proclamation de l'indépendance de l'Azawad une fois que fut consommée la déroute de l'armée malienne - supposée être un fleuron de la coopération militaire française, soit dit en passant - et l'OPA hostile des djihadistes sur le nord du Mali.

En outre, la guerre de Libye a désorganisé les intérêts économiques des réseaux d'affaires du colonel Kadhafi dont les investissements conséquents contribuaient à la stabilisation du Sahel.

Enfin, la prohibition des narcotiques et l'endiguement coercitif de l'émigration que mettent en oeuvre les autorités françaises en dépit de l'inanité de ces politiques publiques procurent aux trafiquants deux formidables rentes de situation et risquent fort d'avoir les mêmes effets au Sahel qu'en Amérique centrale : le déchaînement d'une violence paramilitaire à laquelle seront parties prenantes les grandes organisations criminelles latino-américaines, italiennes et espagnoles, de pair avec différents mouvements armés locaux. Mauvaise politique-fiction ? Le scénario se déroule déjà sous nos yeux avec la criminalisation de la Guinée-Bissau, l'implication croissante des autres Etats de la région dans ces trafics et le financement que le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) en tire au Mali.

La France, les pays occidentaux se sont trompés sur le Sahel depuis trente ans et récoltent ce qu'ils ont semé.

MEXIQUE. Kombo Kolombia, bal tragique à Monterrey

LIBERATION - 29 janvier 2013 - Par FRANÇOIS-XAVIER GOMEZ

Mexique. Proche d'un cartel, la totalité du groupe a été enlevée jeudi. Douze corps ont été retrouvés.

Dans les extraits de concerts cumbia rebajada trouvés sur Internet, on découvre une pulsation ralentie, hypnotique, sur un beat lascif. Ladite cumbia rebajada serait née à Monterrey, mégapole industrielle du nord-est du Mexique, lorsque des DJ passèrent en 33 tours des 45-tours de folklore colombien. Détail

insolite : sur une vidéo, les deux chanteurs ne cessent de prendre le téléphone portable que leur tendent des fans et de se photographier avec, avant de rendre l'appareil.

Fête privée. Il est hélas un peu tard pour faire l'éloge de Kombo Kolombia. A une exception près semble-t-il, le groupe de vingt membres (dont douze à seize musiciens, selon les sources) a été éliminé après enlèvement vendredi au Mexique. Même si l'identité des tueurs n'est pas connue, il est clair que la violence liée au trafic de drogue a une nouvelle fois frappé le monde de la musique mexicaine.

Jeudi dernier, Kombo Kolombia, groupe spécialisé dans le répertoire colombien (cumbia et vallenato), jouait pour une fête privée dans un restaurant, à une quarantaine de kilomètres de Monterrey. Inquiètes de ne pas les voir rentrer, les familles de musiciens lancent l'alerte vendredi matin. Sur place, on retrouve leur camionnette. Pendant trois jours, le mystère de ce groupe qui semble s'être évaporé persiste, mais les témoignages des spectateurs présents incitent au pessimisme : ils font état de l'arrivée, après minuit, d'un groupe armé qui a emmené vingt personnes (musiciens ou accompagnateurs) à bord de plusieurs véhicules...

La confirmation du scénario le plus tragique intervient lundi matin, quand la police indique avoir retrouvé plusieurs corps qui, par leur habillement, correspondent aux disparus. La découverte a eu lieu au fond d'un puits de 15 mètres, dans une hacienda isolée. Hier, alors que les recherches se poursuivaient, le bilan s'établissait à douze cadavres remontés à la surface, dont cinq identifiés comme membres de Kombo Kolombia.

La découverte est due au témoignage du probablement seul survivant de la tuerie, une victime du rapt collectif ayant réussi à fuir l'hacienda fatale. Après avoir erré, blessé et pieds nus, plusieurs heures, il est recueilli et amené dans un commissariat. Maintenu au secret et dans l'anonymat, il raconte les quatre heures passées dans les camionnettes, sous une pluie de coups, les questions sur la relation des otages avec un groupe criminel, et l'arrivée dans le lieu désertique.

Milice. Même si le répertoire du groupe ne semble pas contenir de références au trafic, le milieu musical de Monterrey évoque des liens entre Kombo Kolombia et un groupe armé, et fait des rivaux de ce gang les suspects du massacre. Le quotidien El Porvenir écrit : «A chaque concert, les musiciens saluaient les ennemis de leurs futurs agresseurs. Ce fut le cas récemment lors d'une prestation au pénitencier de Topo Chico, où sont détenus des membres du gang rival.»

Ces «amis» non cités seraient Los Zetas, milice née de la défection d'une unité d'élite de la police (type Raid) au profit d'un cartel de la drogue. Leurs repaires auraient régulièrement accueilli Kombo Kolombia, tel le bar Sabino Gordo de Monterrey, où une fusillade, en juillet 2011, avait laissé 22 morts sur le carreau. Les membres de Kombo Kolombia ajoutent leur nom à une longue liste de musiciens dont la mort violente n'a jamais été élucidée : entre autres, Valentin Elizalde, en mars 2006, Sergio Gomez, du groupe K-Paz de la Sierra, en décembre 2007, ou, en juin 2012, Jesus Quintero dit «El Travieso» (l'espiègle).

MEXIQUE. Un sondage montre que trafic de drogues remplit les prisons fédérales mexicaines

Alerte mensuelle de l'IDPC: Février 2013

Cette première enquête auprès des détenus des pénitenciers fédéraux du Mexique montre que plus de 60% de la population carcérale est emprisonnée pour des crimes liés au trafic de drogues. Pour en savoir plus, en anglais, veuillez lire les informations ci-dessous.

<http://idpc.net/fr/alerts/2013/01/un-sondage-montre-que-traffic-de-drogues-remplit-les-prisons-federales-mexicaines>

Les PAYS-BAS reviennent sur leur politique de rabat-joints

LIBERATION - 30 janvier 2013 - Par SABINE CESSOU

Nouveau revirement dans la politique des Pays-Bas en matière de drogues douces : l'accès aux bars à joints, les 650 coffee shops du pays, ne sera finalement pas interdit partout aux «touristes de la drogue». Les amateurs de fumette étrangers pourront continuer d'acheter de l'herbe et du haschich à Amsterdam, Rotterdam, Haarlem et de nombreuses villes qui n'ont pas l'intention d'imposer le wiet pass, la «carte cannabis».

Le sésame, lancé en mai dans les villes des trois provinces du sud du pays, frontalières avec la Belgique et l'Allemagne, visait à limiter l'accès des coffee shops aux seuls résidents néerlandais. Il devait être strictement réservé aux habitants du pays, censés s'inscrire dans le coffee shop de leur choix pour se le voir délivrer. Une tracasserie dénoncée par les gérants de coffee shops, mais aussi des partis de gauche. Les travaillistes du PVDA en ont fait un argument de campagne avant les législatives de septembre. Ils ont promis de revenir sur la mesure, qui devait être généralisée dans tout le pays le 1er janvier. Un compromis a été trouvé avec les libéraux, avec lesquels les travaillistes partagent désormais le pouvoir. Pour faire plaisir à Mark Rutte, le Premier ministre libéral, la carte cannabis n'est pas tout à fait morte, et aucune loi ne l'a officiellement enterrée.

Sur le papier, les intentions du gouvernement restent inchangées. Il est toujours question de lutter contre les nuisances générées par le «narcotourisme» : afflux de jeunes le week-end, tapage nocturne, problèmes de

stationnement... Dans la pratique, les villes seront libres d'imposer ou non la carte cannabis, en fonction de «circonstances locales» assez vagues et laissées à leur appréciation. Amsterdam, ville travailliste qui considère ses 220 coffee shops comme une attraction touristique, avait fait pression pour que les étrangers puissent continuer à dépenser tranquillement leur argent en joints, bangs (pipes à eau) et autres space cakes (gâteaux au cannabis). Les visiteurs étrangers sont 1,5 million, chaque année, à faire au moins un passage dans les coffee shops de la ville, selon les chiffres de la mairie.

D'autres municipalités ont indiqué qu'elles n'imposeraient pas de restriction, ou qu'elles reviendraient, comme Arnhem et Enschede, sur la carte cannabis imposée dans leur province depuis mai. En revanche, le maire libéral de Maastricht va maintenir le wiet pass, malgré les problèmes qu'il a entraînés. La mesure s'est soldée par une fronde des gérants de coffee shops de la ville, prêts à en découdre en justice plutôt que de devenir des clubs privés avec cartes de membres. La recrudescence du deal dans les rues de Maastricht, prévisible, donne par ailleurs du fil à retordre à la police municipale, qui a multiplié les arrestations ces derniers mois.

REPUBLIQUE DOMINICAINE. Huit ans de prison pour la Française Liana Guillon

Le Monde.fr | 29.01.2013 à 17h46 • Mis à jour le 29.01.2013 à 17h51 Par Jean-Michel Caroit - Saint-Domingue Correspondant

La Française Liana Guillon a été condamnée à huit ans de prison pour trafic de drogue par le tribunal de Puerto Plata, au nord de la République dominicaine. Liana Guillon qui a accueilli le verdict avec calme devra également payer une amende de 50 000 pesos, un peu moins de 1 000 euros. Le ministère public a demandé la peine maximale, de vingt ans de prison, lors de l'audience qui a duré un peu plus de deux heures. Les trois juges du tribunal de Puerto Plata ont tenu compte de l'état de santé délicat et de la situation familiale de Liana Guillon dont les enfants sont en France.

"SURMÉDIATISATION"

Liana Guillon est détenue à la prison pour femmes de Rafey, un établissement pénitentiaire modèle situé à Santiago, la deuxième ville dominicaine, au centre du pays. Selon une source proche du tribunal, les juges, soumis à une forte pression des Etats-Unis pour réprimer sévèrement le trafic de stupéfiants, ont été indisposés par la présence non annoncée d'une équipe de la télévision française. Les avocats dominicains avaient fait savoir à la famille qu'une "surmédiatisation" de cette affaire risquait de jouer au détriment de l'accusée.

Liana Guillon avait été arrêté le 29 avril 2012 à l'aéroport de Puerto Plata en possession de onze kilos de cocaïne dans son bagage à main. Elle voyageait en compagnie de son bébé et de son époux Christophe. Le bébé avait été rapidement renvoyé en France et remis à ses grands-parents. Christophe avait été libéré le 8 octobre.

Paris et Saint-Domingue ont signé une convention de transfèrement qui devrait permettre à Liana Guillon d'être transférée en France pour y purger sa peine.

SUISSE. 4 ans après l'adoption de la Loi sur les stupéfiants : Des mesures existent pour répondre aux préoccupations de la population : parlons-en !

Alerte mensuelle de l'IDPC - Janvier 2013

Le 30 novembre 2008, la population suisse acceptait la nouvelle Loi sur les stupéfiants par 68% des votants. Quatre ans après, le débat sur les drogues reste très politisé. La population demande d'en faire davantage pour réduire les nuisances liées à la drogue. Les professionnels des addictions souhaitent apporter leur éclairage à ce débat. Pour cela, ils lancent aujourd'hui un appel au dialogue et un site internet :

www.reponses-drogues.ch

En 2008, le peuple suisse adoptait la nouvelle Loi sur les stupéfiants. Tous les cantons romands ont soutenu ce texte, salué comme un pas majeur vers une politique moderne susceptible de répondre sérieusement à un problème complexe. Le modèle des 4 piliers demande aux forces de sécurité et au réseau sociosanitaire de travailler ensemble pour réduire les problèmes pour la population et pour les consommateurs. Tous les acteurs se doivent de travailler dans cet esprit et il serait contreproductif de vouloir opposer les uns aux autres. Les mesures sociosanitaires améliorent la sécurité publique et inversement.

La Suisse romande a longtemps eu sa propre sensibilité sur les drogues, un peu différente de celle du reste du pays. Plusieurs projets exemplaires ont d'ailleurs pu y être développés, notamment en matière de prévention, d'intervention précoce et d'insertion sociale. Par contre, certaines mesures efficaces en matière d'ordre public n'ont été que très peu développées de ce côté-ci de la Sarine (salles de consommation ou programmes de prescription médicalisée d'héroïne). Elles ont pourtant été mises en place avec succès dans toutes les villes suisses alémaniques d'importance. D'ailleurs, des collectivités publiques viennent du monde entier pour apprendre de ces expériences. La France s'en inspire actuellement pour lancer des projets pilotes de salles en 2013.

La LStup est une législation fédéraliste. Chaque canton, chaque ville, est libre de ses choix. Pour répondre sérieusement aux problèmes constatés sur le terrain, il convient de bien analyser les nuisances que l'on veut diminuer et choisir des modes d'intervention appropriés, sans à priori. Le pragmatisme doit nous guider dans

ces choix et non l'idéologie.

La situation en Suisse romande l'exige. Confrontée au deal de rue et à l'omniprésence des produits sur l'espace public, la population perd patience et demande des résultats, notamment sur la réduction de la visibilité de la consommation ou sur le matériel d'injection abandonné sur l'espace public. Pour ouvrir le débat, les professionnels lancent un site internet qui présente quelques chiffres et éclairages en la matière. Plus d'infos sur le site internet lancé aujourd'hui : <http://www.reponses-drogues.ch>

DROGUES LEGALES

TABAC. Recul marqué des ventes de tabac en 2012

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN- 8/01/2013

Les dernières hausses de prix du tabac semblent aujourd'hui produire des effets notables au niveau des consommations. Selon le quotidien « Les Échos » qui évoque « plusieurs sources » (dont l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, OFDT), les ventes de cigarettes ont baissé de 4,9 % en volume en 2012. Sur une année cela représente 2,6 milliards de cigarettes vendues en moins sur un total de 51,45 milliards d'unités.

Cette « nette » baisse - si elle était confirmée - constituerait une « première » depuis les fortes augmentations des taxes sur le tabac de 2003-2004 qui avaient abouti à un recul des ventes sans précédent de l'ordre de - 31 % en deux ans. En 2011, d'après l'OFDT les ventes de tabac en France métropolitaine ont reculé de 0,7 % en volume par rapport à l'année précédente.

Nouvelles hausses en juillet

Dans son dernier tableau de bord mensuel des indicateurs tabac, l'OFDT fait état d'une baisse des ventes de cigarettes de 4,4 % sur la période de janvier à novembre 2012. De son côté, le groupe Altadis qui détient un quasi-monopole sur les livraisons de tabac en France, chiffre à - 5,2 % le recul en volume du marché des cigarettes sur les 11 premiers mois de l'année.

Après trois années consécutives de hausses de 6 % des prix des cigarettes, le gouvernement a décidé une augmentation un peu plus importante des taxes en octobre dernier (entre 6,5 et 7 % selon les marques). Inclus dans le budget 2013 de la Sécurité Sociale, un relèvement des tarifs de 4,5 % est d'ores et déjà prévu pour juillet prochain. Insuffisant pour les associations de lutte contre le tabagisme et le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) qui réclament des hausses de 10 %.

MEDICAMENTS PSYCHOTROPES. Benzodiazépines : une overdose française

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 10.01.2013 - Par Florence Rosier

Il est certains records dont on se passerait. Telle notre consommation nationale de tranquillisants, somnifères et autres "pilules du bonheur" : nous sommes les champions européens de leur utilisation. Pour les hypnotiques (somnifères), nous sommes en deuxième position derrière la Suède. Pour les anxiolytiques (tranquillisants), nous sommes les deuxièmes derrière le Portugal. Pour les deux réunis, les premiers. Cette overdose française concerne notamment les benzodiazépines. Ces psychotropes, 22 en tout sur le marché national, sont indiqués dans le traitement de l'anxiété, des troubles sévères du sommeil, des épilepsies et des contractures musculaires douloureuses. Un Français sur cinq a consommé au moins une fois une benzodiazépine en 2010. Plus de 25 millions de personnes ont été exposées à l'un de ces médicaments entre mi-2006 et mi-2011, note l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Depuis plus de vingt ans, au moins trois rapports ont alerté les pouvoirs publics sur les risques liés à cet abus. "En 2006, nous faisons, comme dans les précédents rapports, des propositions assez simples pour améliorer la situation, indique Bernard Bégaud, pharmaco-épidémiologiste de l'Inserm à l'université de Bordeaux. Rien de notable n'a été fait. Il est difficile de comprendre pourquoi ce problème de santé publique n'a pas été traité plus tôt comme une priorité."

RISQUE DE DÉMENCE

Les autorités sanitaires, après leur longue léthargie, vont-elles se réveiller ? Un nouveau signal résonne dans le paysage sanitaire. Aux risques déjà bien connus liés à la consommation de benzodiazépines s'ajouterait un nouveau risque potentiel de démence due à leur utilisation au long cours. Le 28 septembre 2012, le laboratoire de Bernard Bégaud publiait dans le *British Medical Journal*, avec deux autres équipes bordelaises, une étude indiquant une association statistique entre la prise prolongée de benzodiazépines et le risque de démence chez les plus de 65 ans. Résultat aujourd'hui conforté par les données préliminaires - non encore publiées - d'une autre étude bordelaise, celle de Christophe Tzourio.

Ces deux études viennent de pousser l'ANSM à envoyer un courrier de mise en garde sur ce risque potentiel à quelque 75 000 médecins généralistes, 2 500 neurologues et 12 000 psychiatres, rappelant les règles de prescription et de bon usage des benzodiazépines. Pour Dominique Maraninchi, directeur général de

l'ANSM, "la concordance de ces deux études françaises justifie des actions plus marquées de la part des autorités sanitaires".

Reviement difficile : dès leur lancement dans les années 1960, les benzodiazépines apparaissent comme des produits miracles, comparées aux barbituriques, très toxiques. Elles procurent une sécurité d'emploi immédiate. Le psychiatre Patrick Lemoine se souvient qu'"à la faculté de médecine de Lyon, les "patrons" nous disaient : "les benzodiazépines, c'est tant que vous voulez, aussi longtemps que vous voulez"". Mais cette facilité d'utilisation tourne au piège. Enfermant dans la dépendance les patients qui en redemandent, les médecins leur en prescrivent toujours plus. "Les benzodiazépines sont des produits utiles, très utilisés et extrêmement mal utilisés, résume Bernard Bégaud. La moitié des personnes sous benzodiazépines en France sont traitées hors indications ou hors recommandations." La durée médiane de traitement par un anxiolytique ou un hypnotique est de sept mois en France. Mais la durée maximale de prescription recommandée est de douze semaines pour les anxiolytiques, de quatre pour les hypnotiques. "En maisons de retraite, les benzodiazépines sont trop souvent prescrites au long cours, dans des troubles du comportement où elles ne sont pas indiquées", indique Bruno Vellas, responsable du gérontopôle (CHU de Toulouse, Inserm).

SURPRESCRIPTION

La grande majorité (79 %) des primoprescripteurs de benzodiazépines sont des médecins généralistes. Claude Leicher, médecin généraliste et président du syndicat MG France, en témoigne : "Depuis une dizaine d'années, nous constatons que la pression dans le monde du travail a considérablement augmenté du haut en bas de l'échelle sociale. Il n'est pas un jour où nous ne sommes face à un patient en demande de prise en charge d'un trouble anxio-dépressif. Face à une telle plainte, deux modes d'intervention sont possibles avant d'envisager un traitement médicamenteux : l'arrêt de travail ou un accompagnement psychothérapeutique. Mais nous sommes conscients de cette surprescription de psychotropes et de la nécessité de la maîtriser."

Une enquête menée auprès de médecins généralistes, à Nantes, en 2010-2012, a révélé deux facteurs intervenant dans cette surprescription de benzodiazépines : "La difficulté d'accompagner le sevrage pour les généralistes, et leur volonté revendiquée de répondre aux plaintes des patients dans une logique compassionnelle, explique le professeur Vincent Renard, président du Collège national des généralistes enseignants. Dans le même temps, ils s'efforcent de diminuer les doses." Pour Patrick Lemoine, "les médecins français ne sont pas formés à la gestion du refus. Et ils croient plus à la chimie qu'à des prises en charge physiques ou psychothérapeutiques. Mais la raison profonde de cette surprescription tient à la non-prise en charge financière des psychothérapies par les psychologues".

"Il y a en France une frilosité pour parler des inconvénients des benzodiazépines qui frise l'inconscience, se désole le psychiatre. Le conservatisme de l'Afssaps, aujourd'hui ANSM, est énorme. L'Afssaps a ainsi été très longue à réagir pour retirer ou restreindre l'utilisation de divers psychotropes aux effets indésirables importants. Par exemple, le Noctran, un hypnotique associant trois molécules dont une benzodiazépine, n'a été retiré du marché qu'en octobre 2011. Membre de la commission de transparence "Sommeil" de l'Afssaps, je m'étais pourtant battu depuis le début des années 2000 pour son retrait." Il cite d'autres exemples de cet immobilisme, notamment à propos du Rohypnol, hypnotique exposant à un fort risque de dépendance, de soumission chimique et d'usage détourné par des toxicomanes.

LA VOIE DE L'ORDONNANCE SÉCURISÉE

Des mesures éparées ont pourtant été prises. En 1991, la durée maximale de prescription a été limitée pour les anxiolytiques et les hypnotiques. En 2001, elle a été restreinte à quatorze jours pour le Rohypnol ; en 2010, à douze semaines pour le Rivotril. Cet antiépileptique, surnommé "drogue du viol", était détourné à des fins de soumission chimique. "Son usage flambait", observe Dominique Maraninchi. Pour plusieurs benzodiazépines particulièrement détournées par les toxicomanes, la prescription sur ordonnance sécurisée a été rendue obligatoire. Et en 2012, la prescription du Rivotril a été restreinte aux neurologues et aux pédiatres.

Il y a eu aussi les recommandations répétées de la Haute Autorité de santé sur le bon usage de ces molécules maintes fois adressées aux prescripteurs. Avec un effet dérisoire, en regard des enjeux : les chiffres de l'assurance-maladie montrent, pour 2011, des montants de vente et de remboursement des benzodiazépines désespérément stables par rapport à 2010 et 2009. "La HAS a certes émis des recommandations sur le bon usage de ces médicaments. Mais elles sont difficiles à mettre en pratique. Face à leurs patients qui réclament des benzodiazépines, les médecins généralistes restent en difficulté. La réponse doit être collective", estime le professeur Régis Bordet, neuropharmacologue au CHU de Lille. En plus du nouveau risque potentiel de démence, les risques liés aux benzodiazépines sont connus et répertoriés dans le Vidal, bible des médicaments. Interactions médicamenteuses, dépendance, risque de chutes notamment chez les personnes âgées, pertes de mémoire, troubles cognitifs et comportementaux... "Un sevrage brutal peut entraîner une confusion, une épilepsie et des bouffées délirantes. Certains cas sont mortels", dit Patrick Lemoine. "Ce qui m'inquiète le plus avec les benzodiazépines, c'est le risque de somnolence au volant, relève le professeur Pierre-Louis Druais, président du Collège de la médecine

générale. En parler est au moins aussi important qu'informer sur le risque potentiel de démence." Le risque d'accidents de la route sous benzodiazépines apparaît accru de 20 %, selon une étude française publiée dans PLoS Medicine en 2010.

"Les pouvoirs publics doivent prendre à bras-le-corps l'objectif de diminuer ostensiblement la consommation de benzodiazépines", affirme Régis Bordet. Mais comme pour les pilules de troisième génération, Dominique Maraninchi parle de "numéro d'équilibriste". D'où cette impression de louvoiement ? Un bord tiré pour mettre en garde sur les risques. Un bord pour rassurer sur l'intérêt de ces molécules, bien utilisées. "Nous devons faire attention aux usagers, justifie le directeur de l'ANSM. Des millions de personnes sont aujourd'hui sous benzodiazépines. Ce sont aussi de très bons médicaments, quand ils sont prescrits à bon escient et sur de courtes périodes." Créer un vent de panique serait nocif. Il ne s'agit pas de causer une flambée d'arrêts de traitement brutaux avec syndrome de sevrage. Ou des reports massifs vers des psychotropes plus à risque. Ou des refus de traitement par des patients qui en ont vraiment besoin.

Les autorités se saisiront-elles de ce risque possible de démence pour se mobiliser ? Parmi les différentes solutions évoquées : faciliter l'accès aux psychothérapies. Des remèdes que la littérature aurait privilégiés s'ils avaient été disponibles du temps de Baudelaire : "L'angoisse atroce, despotique, / Sur mon crâne incliné plante son drapeau noir". Sous benzodiazépines au long cours, que serait devenue la créativité du poète ?

[Encadré] Clés

Consommation 110,9 millions de boîtes de benzodiazépines ont été vendues en 2011 (hypnotiques + anxiolytiques), contre 110,3 millions en 2010 et 107,7 millions en 2009. Soit un montant de 210,6 millions d'euros de remboursements de l'assurance-maladie en 2011.

Indications En France, 50,2 % des benzodiazépines (ou molécules apparentées) prescrites sont des anxiolytiques, 37,8 % sont des hypnotiques, 7,3 % sont des myorelaxants et 4,8 % des anti-épileptiques.

Durée La moitié environ des sujets traités par des benzodiazépines anxiolytiques et hypnotiques le sont plus de deux ans (avec ou sans interruption de traitement). Les durées maximales recommandées sont de douze semaines pour les premières, de quatre semaines pour les secondes.

Benzodiazépines : un risque de démence accru ?

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 10.01.2013 - Par Florence Rosier

Les personnes ayant consommé pendant des années des benzodiazépines présentent un risque de démence augmenté de 50 % à 60 %, par rapport à celles qui n'en ont jamais consommé", dit le pharmacologue Bernard Bégaud (Inserm, université de Bordeaux), qui a coordonné une étude sur le sujet, publiée fin septembre 2012 dans le British Medical Journal. "Selon nos dernières données, non publiées, le risque de démence n'est augmenté qu'avec les benzodiazépines à demi-vie longue, imprégnant durablement les tissus cérébraux", précise Bernard Bégaud. Parmi ces molécules très prescrites figurent le Temesta, le Lexomil et le Xanax.

Pour expliquer un éventuel lien de causalité, deux hypothèses sont évoquées. Selon Régis Bordet, neuropharmacologue au CHU de Lille, "un cerveau suffisamment stimulé par des activités cognitives, à tout âge, peut réorganiser et augmenter les connexions neuronales. Compensant ainsi les lésions neuronales de type Alzheimer. C'est la notion de "réserve cognitive". Mais les benzodiazépines altèrent la mémoire et les capacités cognitives. D'où peut-être une baisse des réserves cognitives des sujets traités. Ceux-ci entreraient plus vite dans une démence, qu'ils auraient fini par développer, même en l'absence de benzodiazépines." Bruno Vellas, du gérontopôle toulousain, défend cette idée : "Les benzodiazépines augmentent la somnolence diurne, diminuent la motivation et l'intérêt, ce qui accroît l'inactivité."

La deuxième hypothèse est plus hétérodoxe. Pour le psychiatre Patrick Lemoine, les benzodiazépines favoriseraient des démences de type vasculaire par le biais des apnées du sommeil. Pour lui, ces apnées sont le principal effet indésirable des benzodiazépines. Elles entraînent des microréveils dont le malade n'a pas conscience, mais qui diminuent la qualité du sommeil, provoquent une somnolence diurne et parfois un état dépressif. Les apnées abaissent aussi la pression partielle en oxygène dans le sang, d'où une hypoxémie chronique pouvant entraîner hypertension artérielle, infarctus, AVC... "Nous avons montré qu'un quart de comprimé de Lexomil pris le soir à 19 heures ou 20 heures multiplie par deux le nombre et la durée des apnées du sommeil", indique Patrick Lemoine.

Benzodiazépines : plusieurs pistes contre le mésusage

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 10.01.2013 - Par Florence Rosier

Le monde médical est partagé sur les solutions pouvant conduire à une réduction de la consommation des benzodiazépines. Dominique Maraninchi, directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament, évoque une modification des conditions de prescription et de délivrance. "Faut-il, par exemple, étendre à l'ensemble des benzodiazépines l'ordonnance sécurisée ?", s'interroge-t-il.

Utilisée notamment pour les médicaments stupéfiants, l'ordonnance sécurisée comporte un filigrane, un numéro de lot et un carré de microlettres rendant très difficile sa falsification. Elle est déjà obligatoire pour trois benzodiazépines particulièrement détournées par les toxicomanes : Rohypnol, Tranxène et Rivotril. Une enquête menée auprès des professionnels de santé doit évaluer l'acceptabilité et la pertinence de cette

mesure. "Nous pouvons aussi cibler certains produits, les plus à risque étant les benzodiazépines à demi-vie longue. Pour certaines de ces molécules, nous pouvons engager la modification des autorisations de mise sur le marché pour en restreindre l'accès", ajoute-t-il.

Vincent Renard, président du Collège national des généralistes enseignants, est "complètement opposé aux ordonnances sécurisées étendues. S'appuyer sur ces contraintes administratives pour faire adhérer les généralistes aux bonnes pratiques serait une erreur stratégique complète, d'où une levée de boucliers". Il plaide pour la formation continue des médecins, "serpent de mer des trente dernières années".

TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT

Son collègue Claude Leicher, président de MG France (syndicat des médecins généralistes), souhaiterait que "les généralistes puissent passer plus de temps avec leurs patients atteints de maladies chroniques. Ils pourraient remplacer leurs prescriptions par un travail d'écoute". Mais ce travail d'accompagnement complexe doit être reconnu et valorisé par une diversification des modes de rémunération, souligne-t-il. Autre levier crucial : un accès facilité aux psychologues.

Pierre-Louis Druais, président du Collège de la médecine générale, estime que les médecins devraient avoir accès aux données médicales de leurs patients, notamment aux prescriptions. "En France, nous n'avons pas de réelle traçabilité des dossiers des patients, c'est un vrai problème", note-t-il.

De son côté, depuis le 1er janvier 2012, la Caisse nationale d'assurance-maladie propose une rémunération supplémentaire aux médecins conventionnés qui atteignent des objectifs de santé publique. Sur les 30 objectifs de ce "P4P" (payment for performance), deux concernent les prescriptions de benzodiazépines à demi-vie longue chez les plus de 65 ans. Sur les six premiers mois de 2012, les résultats du P4P montrent une baisse du taux de patients de plus de 65 ans sous benzodiazépine à demi-vie longue, qui passe de 13,7 % à 13,2 %. Le bénéfice peut sembler modeste, mais après six mois il est encourageant, estime l'assurance-maladie, pour laquelle il conforte une première initiative, lancée en mai 2009 : le contrat d'amélioration des pratiques individuelles (CAPI), par lequel les médecins signataires s'engageaient à tenter de remplir 15 objectifs de santé. De juillet 2009 à juillet 2010, le taux de patients sous benzodiazépine à demi-vie longue est passé de 15,7 % à 14,7 % pour les médecins signataires.

Bruno Vellas, responsable du gérontopôle du CHU de Toulouse, propose une solution des plus concrètes : "On sait que l'anxiété augmente à la tombée de la nuit, note-t-il. Faire une promenade à ce moment-là, pour ceux qui le peuvent, est plus efficace qu'un anxiolytique. Une grande campagne pour inciter à l'activité physique et au maintien d'activités sociales au cours du vieillissement serait très utile !"

Benzodiazépines : tempête dans les cerveaux

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 10.01.2013 - Par Florence Rosier

Quid du risque de passage à l'acte violent sous benzodiazépines ? C'est "la levée d'inhibition avec passage à l'acte, suivi d'une amnésie", explique le psychiatre Patrick Lemoine. En 1997, il a publié un article, "Violence, Sleep and Benzodiazepines", dans la revue *American Journal of Forensic Psychiatry*. Un phénomène rare décrit pour la première fois par Jacqueline Jouglard, du centre antipoison de Marseille. Dans son ouvrage *Psychotropes. L'enquête* (L'Archipel, 2012), le journaliste Guy Hugnet recense ces affaires criminelles possiblement liées à la prise de psychotropes. "Dans ces drames, l'imputabilité est toujours difficile à prouver, estime le pharmacologue Bernard Bégaud (Inserm, université de Bordeaux). Guy Hugnet a raison de pointer la gabegie de la consommation de psychotropes en France. Mais il importe de ne pas oublier la perspective de santé publique et rappeler que ces produits, bien prescrits, sont utiles. On sauverait des milliers de vie par an, en France, si l'on diagnostiquait et traitait correctement tous les patients dépressifs."

RÉACTIONS PARADOXALES

Des homicides avec déchaînement de violence, suivis d'un "trou noir" de leur auteur, ont été accomplis par des sujets sous benzodiazépines, parfois en association avec une prise d'alcool ou d'autres neuroleptiques. "On parle de "réactions paradoxales", mal comprises. Censées être sédatives, les benzodiazépines entraînent ici agitation et comportements destructeurs", indique Patrick Lemoine. "J'ai été expert d'une commission de l'Afssaps : "Benzodiazépines et réactions paradoxales", qui n'a pas été suivie d'effets", regrette-t-il.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) reste très discrète sur ces cas. Dans son rapport "Etat des lieux de la consommation de benzodiazépines en France", publié en janvier 2012, elle mentionne toutefois "un syndrome associant, à des degrés divers, des troubles du comportement et de la mémoire et une altération de l'état de conscience. (...) Ce syndrome peut s'accompagner de troubles potentiellement dangereux pour autrui et pour [le patient], tels qu'un comportement violent, notamment si l'entourage tente d'entraver l'intention du patient."

MEDIAS

LIVRE. «Refaire la cité», de Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie

éd. Seuil-la République des idées, 128 pp., 11,80 €.

Préjugés

LIBERATION - 8 janvier 2013 - Par NICOLAS DEMORAND (Edito)

Lire les sociologues et les (rares) journalistes qui font du terrain dans les banlieues. Ils ont en commun le même souci de l'enquête et de l'entretien. La même volonté de restituer l'histoire si complexe de cette géographie urbaine. Le même soin à regarder la réalité. Humble travail qui implique de passer au Kärcher les préjugés, le sens commun, les clichés, les discours normatifs des philosophes et des «criminologues» qui, sur le sujet, parlent la même langue. Alors, que nous disent ces sociologues et ces journalistes ? Tout simplement que si ces territoires sont aujourd'hui qualifiés de «perdus» par ceux qui aiment attiser les haines, c'est que la République les a abandonnés. Relégués. Niés. Réduits au silence. Noyés sous des «plans Marshall» aussi coûteux qu'inadaptés, aussi pompeux qu'inefficaces, aussi proclamés qu'inappliqués. La crise des banlieues, sociale, économique, territoriale, est au premier chef politique. La gauche étant au pouvoir, elle ne peut s'abriter derrière la rigueur budgétaire, les fins de mois difficiles, pour renoncer à agir et à mettre en œuvre des mesures qui ne coûtent rien d'autre que le courage de les prendre : régler la question des contrôles de police au faciès ; légaliser le cannabis ; donner le droit de vote aux étrangers non-communautaires. Soit désamorcer le racisme institutionnel, briser l'économie souterraine et élargir la définition de la citoyenneté. Une telle politique ne vise pas à faire jouir le bobo mais concerne la vie quotidienne des classes populaires qui résident dans ces quartiers.

«Refaire la cité», sortir des ghettos par le bas

LIBERATION - 8 janvier 2013 - Par SYLVAIN BOURMEAU

Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie proposent des mesures d'urgence pour la banlieue.

Relégué au profit du plus euphémisé «quartiers», le mot «banlieues» fait une apparition remarquable en sous-titre d'un petit livre (1) signé Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie, deux sociologues qui arpentent depuis longtemps ces territoires. C'est qu'ici plus qu'ailleurs le lexique ne sert pas à la seule description d'une réalité sociale mais opère très vite comme un stigmate, avant d'être parfois, à son tour, retourné par les populations concernées.

Enclaves. En ouverture de *Refaire la cité*, bref essai d'intervention de la République des idées, ces deux chercheurs affirment qu'il existe désormais bel et bien des «ghettos» de pauvres - manière de répondre, dix ans après, au texte publié dans cette même petite collection par l'économiste Eric Maurin pour qui les seuls «ghettos» français s'avéraient être les enclaves de riches.

Mais si Kokoreff et Lapeyronnie s'autorisent ce vocabulaire, c'est pour souligner que ce n'est pas seulement de la pauvreté économique et de la relégation que procède la sécession, mais aussi de la discrimination raciale et de la ségrégation : les banlieues se définissant désormais d'abord par «une exclusion de nature politique». Il ne s'agit évidemment pas pour ces sociologues de céder à l'antienne réactionnaire de ceux qui dénoncent les dégâts fantasmés de ce qu'ils appellent une «culture de l'excuse», mais plutôt d'ajouter aux causes sociales des logiques politiques spécifiques qui permettent de mieux prendre la mesure de la nature et de l'ampleur du problème.

«Jungle». Kokoreff et Lapeyronnie retracent ce glissement, et dégagent trois âges des banlieues, chacun exprimé dans un film emblématique : le *Thé au harem d'Archimède*, de Mehdi Charef, qui, en 1984, décrit «un monde désorganisé mais encore proche» ; *la Haine*, où Mathieu Kassovitz montre, en 1995, «une jungle de trafics et de violences urbaines» ; *l'Esquive*, d'Abdellatif Kechiche qui témoigne, en 2003, d'un «univers marqué par la fermeture et la sécession».

Après avoir nuancé les approches globalisantes, qui tendent à homogénéiser des situations très diverses selon les villes, les deux sociologues opèrent une critique en règle de trente ans de politiques publiques et appellent à un changement de paradigme en proposant de favoriser toutes les démarches d'empowerment des populations locales à travers ces mouvements du bas vers le haut qui effraient tant notre pays centralisé. Pour finir, ils s'adressent à la gauche au pouvoir en lui soufflant trois mesures évidentes qui permettraient de commencer à refonder les rapports entre l'Etat et la société : interdire le contrôle au faciès, accorder le droit de vote aux étrangers et dépenaliser le cannabis.

LIVRE. « La guerre perdue contre la drogue », de Jean-François BOYER, La Découverte, janvier 2013

Les coups portés aux « cartels » colombiens, jamais les drogues latinoaméricaines - cocaïne, héroïne, drogues de synthèse - n'ont envahi aussi massivement les marchés européens et nord-américains : la « guerre contre les drogues » lancée par Washington est en passe d'être perdue. Les mafias locales se sont réorganisées, d'autres (mexicaines, chiliennes, nigériennes et dominicaines...) sont apparues, les gangs et les

mafias du Nord jouent désormais un rôle crucial dans l'importation et la distribution des stupéfiants. Et des milliards de dollars « blanchis » ont rendu les systèmes bancaires européen et américain « narcodépendants ». Ce sont les coulisses méconnues de ce nouvel univers de la drogue que le lecteur découvrira dans ce livre : comment les « narcos » colombiens et mexicains ont acheté des jets commerciaux pour transporter des centaines de tonnes de drogue ; comment les gangs nord-américains ont contrôlé le narcotrafic aux États-Unis ; comment les héritiers d'Escobar maintiennent des comptes au Liechtenstein ; comment une grande banque américaine a fermé les yeux sur des transferts douteux ; comment la mafia marseillaise a ouvert de nouvelles routes d'importation en Europe... Et l'auteur apporte des révélations spectaculaires sur la manière dont les « narcos » ont réussi à infiltrer l'État mexicain. De Santiago à Tokyo, en passant par Bogota, Mexico, New York, Paris et Moscou, un voyage étonnant, fruit d'une quinzaine d'années d'enquêtes, qui remet en question vingt ans de stratégies erronées.